



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9056<sup>e</sup>** séance

Lundi 6 juin 2022, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Hoxha . . . . . (Albanie)

*Membres :*

Brésil . . . . .	M. Costa Filho
Chine . . . . .	M. Dai Bing
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. de Rivière
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
Inde . . . . .	M. Raguttahalli
Irlande . . . . .	Mme Byrne Nason
Kenya . . . . .	M. Kimani
Mexique . . . . .	M <sup>me</sup> Buenrostro Massieu
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, de l'Italie, de la Lettonie, de la Pologne, de la Slovaquie et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ; M<sup>me</sup> Natalia Karbowska, cofondatrice et Directrice du développement stratégique du Fonds pour les femmes ukrainiennes ; et M<sup>me</sup> Sherrie Rollins Westin, Présidente de l'organisation Sesame Workshop.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Charles Michel, Président du Conseil européen, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Patten.

**M<sup>me</sup> Patten** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence albanaise d'avoir organisé la présente séance et de m'avoir invitée à présenter un exposé au Conseil de sécurité.

En avril, à l'occasion du débat public annuel du Conseil de sécurité sur la question des violences sexuelles commises en période de conflit, j'ai posé une question :

« [Q]ue signifient actuellement les 10 résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité – dont cinq portent expressément sur l'action pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits – pour une femme en Ukraine ? » (*S/PV.9016, p. 2*)

C'était la question qui m'a contrainte à me rendre en Ukraine début mai. Malheureusement, ma visite a nettement mis en relief l'écart persistant entre la volonté de prévention exprimée par le Conseil de sécurité dans le cadre normatif robuste qu'il a créé au cours de la décennie écoulée et la réalité sur le terrain pour les plus vulnérables.

Le Conseil de sécurité a pris un engagement sans équivoque, à savoir mobiliser tous les moyens possibles pour rompre les cycles apparemment interminables de violence sexuelle et d'impunité. Les résolutions sur la violence sexuelle mettent en place les éléments d'un régime de contrôle visant à influencer la conduite des auteurs et des auteurs potentiels. Ces résolutions renforcent le droit international humanitaire, qui dispose clairement que même les guerres ont des limites et que la violence sexuelle ne peut être considérée comme une conduite acceptable, même sur le champ de bataille. Ces limites ont été universellement acceptées et doivent être universellement respectées. Elles comprennent une interdiction catégorique de toutes les formes de violence sexuelle, qui ne doit jamais être excusée, justifiée ou amnistiée.

Pourtant, alors que le conflit en Ukraine a passé la barre des 100 jours, nous sommes confrontés à des allégations de plus en plus nombreuses de violence sexuelle. En raison des hostilités actives, des déplacements internes massifs, de l'effondrement des systèmes d'orientation vers les services et de la stigmatisation associée aux violences sexuelles, il est courant que les victimes ne puissent pas ou ne veuillent pas les signaler aux forces de l'ordre ou aux fournisseurs de services. Les systèmes d'orientation vers les services pertinents ne fonctionnent pas dans de nombreux endroits, en particulier dans l'est de l'Ukraine. Par exemple, avant le 24 février, 20 points de prestation de services médicaux et maternités fournissaient une aide aux rescapées de la violence fondée sur le genre, avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population. Au 18 avril, seules neuf de ces installations continuaient d'opérer en raison des dégâts causés par les hostilités et des pénuries de personnel. Dans le contexte actuel, de nombreuses allégations de violence sexuelle liée au conflit sont difficiles, voire impossibles, à vérifier, ce qui empêche d'en évaluer la prévalence.

Au 3 juin, 124 cas présumés de violences sexuelles liées au conflit visant des femmes, des filles, des hommes et des garçons dans les régions de Tchernihiv, Dnipropetrovsk, Donetsk, Kharkiv, Kherson, Kyïv, Louhansk, Mykolaïv, Vinnytsia, Zaporijia, Transcarpatie et Jytomyr avaient été signalés à l'équipe de surveillance des droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Les femmes représentent la plupart des victimes présumées : 56 allégations sur 124 concernent des femmes. Quarante-neuf de ces allégations concernent

des enfants, dont 41 cas où les victimes sont des filles, sept où ce sont des garçons et un cas dans lequel le sexe n'est pas connu. Dix-neuf de ces allégations concernent des hommes, qui auraient été victimes de viols, de tentatives de viol, de déshabillage forcé en public et de menaces de violences sexuelles. La vérification de ces allégations est en cours.

Sur la base de notre expérience des conflits dans le monde entier, nous savons que la violence sexuelle est la violation la plus couramment et la plus fortement sous-signalée, et que les données disponibles ne représentent que la pointe de l'iceberg. Un champ de bataille actif n'est jamais propice à la tenue d'une comptabilité exacte. Mais si nous attendons d'avoir des données et des statistiques précises, il sera toujours trop tard. C'est pourquoi nous devons nous mobiliser immédiatement en nous fondant sur notre conviction commune que le moindre cas de violence sexuelle est inacceptable. Nous n'avons pas besoin de données précises pour renforcer l'action humanitaire et pour que toutes les parties mettent en place des mesures de prévention.

À cet égard, je tiens à reconnaître et à saluer l'exemple donné par les autorités ukrainiennes, qui ont établi un cadre de coopération avec l'ONU en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, lequel a été signé par la Vice-Première Ministre, Olha Stefanishyna, à Kyïv le 3 mai à l'issue de ma visite. Ce cadre constituera la base d'une action globale et multiformes en matière de prévention et de fourniture de services et d'une coordination plus efficace entre toutes les parties prenantes, notamment les organismes des Nations Unies présents en Ukraine et dans les pays voisins.

Je voudrais souligner cinq domaines d'action essentiels relevant de ce cadre.

Premièrement, le renforcement de l'état de droit et de l'application du principe de responsabilité est un aspect central de la dissuasion et de la prévention des crimes de violence sexuelle.

Deuxièmement, il faut garantir le renforcement des capacités du secteur de la sécurité et de la défense en matière de prévention de la violence sexuelle. Il faudra pour cela des plans d'action spécifiques de la part de l'armée, de la police, des garde-frontières et des autres forces de sécurité et de défense du Gouvernement, soit un contingent de plus de 100 000 volontaires.

Troisièmement, il faut veiller à ce que les personnes rescapées de violences sexuelles, ainsi que leurs enfants, bénéficient de services complets, notamment

en matière de santé sexuelle et procréative, de services psychologiques, juridiques et socioéconomiques et d'aide à la réinsertion. Il s'agira de soutenir les systèmes nationaux de services sociaux et de santé de l'Ukraine.

Quatrièmement, alors même que nous sommes confrontés au défi pressant de ce conflit qui se poursuit sans relâche, nous devons nous tourner vers l'avenir, en portant notre attention sur les négociations en cours et à venir en vue de la cessation des hostilités, tout en veillant à ce que la violence sexuelle soit prise en considération dans le cadre d'un accord de cessez-le-feu et à ce que tout accord de paix contienne des dispositions précises, notamment celles ayant trait aux dispositifs de sécurité et de justice transitionnelle, relatives à ces crimes. Cela suppose d'interdire explicitement les amnisties pour les actes de violence sexuelle.

Il est en outre essentiel que nous garantissons la participation pleine, égale et effective des femmes à tous les processus politiques, notamment les négociations de paix. Les organisations ukrainiennes dirigées par des femmes sont en première ligne de la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, mais les femmes ont jusqu'à présent été les grandes absentes à la table des négociations.

Cinquièmement, nous devons nous attaquer à la traite des personnes liée au conflit à des fins d'exploitation sexuelle et de prostitution. Il faudra sensibiliser et former le personnel militaire, les garde-frontières, la police et les fonctionnaires des services d'immigration, et cela nécessitera le concours des pays voisins et d'accueil ainsi que des institutions de l'Union européenne.

Les besoins des femmes et des filles dans les situations de conflit ont bien trop souvent été négligés et abordés presque incidemment. Ils sont clairement une priorité au titre du cadre de coopération, et j'en appelle à la solidarité du Conseil et de la communauté internationale des donateurs pour soutenir les autorités ukrainiennes et les entités compétentes des Nations Unies dans la mise en œuvre de ce cadre. Cette démarche revêt fondamentalement autant d'importance pour l'avenir de l'Ukraine que les dépenses engagées dans le secteur de la défense et de la sécurité, en faveur desquelles des milliards de dollars ont déjà été mobilisés.

Je tiens également à signaler que, la semaine dernière, j'ai eu l'occasion de faire un compte rendu de ma visite en Ukraine à la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des

Nations Unies. J'ai souligné que mon bureau se tenait à la disposition de toutes les parties au conflit pour favoriser la mise en œuvre de mesures préventives permettant d'atténuer les risques élevés de violences sexuelles liées aux conflits. Les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013) et 2467 (2019) établissent un cadre préventif clair, qui a été adopté à l'unanimité, qui prévoit notamment la diffusion par les voies hiérarchiques d'ordres clairs renforçant la tolérance zéro à l'égard des violences sexuelles et la désignation de responsables civils et militaires qui seront les personnes référentes auprès de mon bureau et des autres acteurs compétents des Nations Unies. J'attends avec intérêt la poursuite des consultations avec la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies sur les modalités éventuelles de coopération dans ce domaine, notamment en vue de faciliter l'accès aux zones qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement ukrainien.

Je voudrais appeler tout particulièrement l'attention sur la question de la traite des êtres humains. Comme l'a souligné le Secrétaire général en mars dernier, pour les prédateurs et les trafiquants, la guerre n'est pas une tragédie : c'est une ouverture. Les femmes et les enfants qui fuient le conflit sont la cible de la traite et de l'exploitation, et ils sont parfois davantage exposés au viol et à d'autres risques lorsqu'ils cherchent refuge.

Parallèlement aux échanges que j'ai pu avoir avec les autorités locales et nationales polonaises et moldaves, j'ai visité des centres d'accueil aux points de passage des frontières dans les deux pays. Nous devons reconnaître et saluer l'élan de soutien financier et moral apporté au peuple ukrainien par les autorités nationales et locales, ainsi que par les particuliers, qui est peut-être d'une ampleur sans précédent à l'époque moderne.

Pourtant, les problèmes de protection posés par le déplacement de près de 14 millions de personnes au cours des 100 derniers jours – principalement des femmes et des enfants, dont 6,8 millions ont fui par-delà les frontières – sont également sans précédent. Dès le début du conflit, nous avons constaté une augmentation alarmante des risques de traite des personnes, notamment à des fins d'exploitation sexuelle et de prostitution.

L'absence de vérification systématique des offres d'hébergement et des modalités de transport suscite de vives inquiétudes, tout comme la capacité limitée des services de protection à faire face au rythme et au volume des déplacements. La prolifération de bénévoles dont la vérification des antécédents est limitée et qui n'ont que peu ou pas de formation ou d'expérience est une autre source de préoccupation.

À Przemyśl, en Pologne, mon équipe et moi-même nous sommes rendus sur le site d'un supermarché Tesco qui a été transformé en centre d'accueil pour les réfugiés ukrainiens. Bien que l'éventail des services fournis soit remarquable, de graves problèmes de sécurité et de protection se posent dans une installation gérée par des bénévoles et où les organismes des Nations Unies ne sont que très peu présents.

Par exemple, nous avons entendu plusieurs témoignages crédibles de la part du personnel humanitaire. Ainsi, après avoir fait l'objet d'un contrôle de sécurité sommaire, un homme s'est inscrit comme bénévole au centre Tesco dans l'après-midi et est entré dans la salle où les réfugiés attendaient d'être transportés vers la France. C'est à ce moment-là qu'il a établi le contact avec une jeune femme de 19 ans, qu'il a ensuite réveillée dans le dortoir à 2 heures du matin pour lui proposer de l'emmener en France. Un autre bénévole, soupçonnant cet individu qui rôdait dans les dortoirs aux premières heures du jour, est alors intervenu.

Un autre homme, vêtu d'un gilet jaune de bénévole et tenant un panneau dans le hall de la gare de Przemyśl, proposait un transport gratuit depuis la Pologne vers l'Allemagne. D'autres bénévoles ont commencé à avoir des soupçons et ont prévenu les forces de l'ordre locales lorsqu'ils ont remarqué que l'homme ne proposait qu'à des jeunes femmes de les transporter dans sa camionnette.

À Varsovie, lors d'une réunion avec des fonctionnaires du Ministère de la justice, une juge de la cour pénale m'a raconté comment, alors qu'elle se trouvait au centre d'accueil de Rzeszów, elle avait été personnellement abordée par un homme qui sollicitait son aide pour pouvoir entrer en contact avec huit jeunes femmes et adolescentes qu'il avait identifiées et auxquelles il voulait proposer un transport vers l'Allemagne. Elle m'a raconté que, même en tant que juge, elle ne s'était initialement pas méfiée jusqu'à ce qu'un bénévole intervienne et l'informe que le même homme venait tous les deux jours pour récupérer des jeunes femmes et des jeunes filles. La juge a lancé un appel urgent à la sensibilisation et à la formation des agents des forces de l'ordre et des autres acteurs concernés.

Au sein du dispositif d'intervention humanitaire en Ukraine, une équipe spéciale temporaire dédiée à la traite des êtres humains a été mise en place pour renforcer la coordination et favoriser la coopération transfrontière, notamment entre les acteurs de la justice pénale. Il est toutefois essentiel de veiller à ce que des

systèmes de protection efficaces soient mis en place dans tous les pays de transit et de destination et à tous les points de passage des frontières.

Le renforcement de l'action globale face à la traite des personnes est un élément fondamental du cadre de coopération, qui nécessitera également une réponse cohérente et coordonnée au niveau des institutions européennes. Cela est extrêmement urgent, car je pense que la crise humanitaire est en train de se muer en une crise de la traite des êtres humains. Cette situation exige une action transfrontière concertée, intégrée et globale de la part des partenaires humanitaires, des forces de l'ordre, des forces frontalières, des fonctionnaires des services d'immigration et des dirigeants politiques.

Il est urgent de mettre en place un pacte régional. À cet égard, je me réjouis de la présence de S. E. M. Charles Michel, Président du Conseil européen, dans la salle du Conseil de sécurité aujourd'hui, car je pense qu'il faudra un leadership européen au plus haut niveau afin de résoudre ce problème.

Le Conseil de sécurité devra en outre continuer à accorder l'attention voulue à cette question et à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, conformément à la résolution 2331 (2016), qui définit clairement le lien entre la traite des êtres humains et les violences sexuelles liées aux conflits. Selon moi, cette question est au cœur du mandat relatif aux violences sexuelles liées aux conflits, et la crise ukrainienne constitue une épreuve décisive pour la mise en œuvre des principaux aspects de la résolution 2331 (2016).

Au cours de ma mission, j'ai été impressionnée par la résilience et la force de caractère dont font preuve les communautés touchées par le conflit, notamment les femmes contraintes de fuir leur foyer avec leurs enfants, avec seulement les vêtements qu'elles portaient et les effets personnels qu'elles ont pu transporter dans des sacs. De nombreuses personnes rescapées se sont exposées à des représailles pour raconter leur histoire. Nous leur devons plus que la solidarité ; nous leur devons une action rapide et sérieuse.

La prévalence des violences sexuelles en période de conflit à travers l'histoire nous enseigne qu'il est essentiel de renforcer la prévention, la protection et la fourniture de services dès le début de tout conflit armé. Le cadre de coopération auquel j'ai fait référence ouvre la voie, sur le plan politique, à un appui concret ainsi qu'à des conseils et une assistance techniques de la part de mon bureau et de l'ensemble du système des Nations

Unies, et nous servons également de plateforme pour la mobilisation de ressources. Pour relever ce défi, il est crucial de veiller à ce que le niveau d'attention politique, ainsi que l'allocation de ressources en faveur d'une intervention globale, soient proportionnels à l'ampleur et à la complexité du problème.

Enfin, je tiens à souligner que, même si nous nous focalisons aujourd'hui sur l'Ukraine, l'onde de choc du conflit est également ressentie dans d'autres zones de guerre à travers le monde par des femmes et des filles qui risquent de devenir les victimes oubliées de conflits oubliés. Du Yémen à la République centrafricaine et de l'Afghanistan au Myanmar, ou au Tigré dans le nord de l'Éthiopie, les ressources s'amenuisent et l'attention est détournée. Alors que d'autres crises s'intensifient en coulisses, nous devons rassurer toutes les populations à risque en leur faisant comprendre qu'elles ne sont pas oubliées et que le droit international n'est pas une promesse vide de sens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Patten de son exposé et de sa disponibilité pendant son déplacement, et j'espère que les petits problèmes techniques n'ont pas affecté l'intégrité de son message.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Karbowska.

**M<sup>me</sup> Karbowska** (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de participer à un événement aussi important aujourd'hui. Ma voix est celle de mon organisation, qui s'emploie à aider les femmes en Ukraine depuis 22 ans. C'est aussi la voix de centaines d'autres organisations de défense des droits des femmes qui travaillent 24 heures sur 24 et sept jours sur sept en Ukraine pour aider les femmes, fournir de la nourriture et des médicaments, soigner les traumatismes et donner aux femmes dont la vie a été détruite par la Russie – des femmes qui ont été violées, dont les enfants ont été tués et dont les maisons ont été brûlées – la force de continuer.

Chaque Ukrainien, chaque Ukrainienne a une histoire sur la façon dont la guerre est entrée dans sa vie et qu'il ou elle n'oubliera jamais. Pour moi, la guerre a commencé pendant une réunion sur la localisation de notre plan d'action national sur la résolution 1325 (2000). L'Ukraine a adopté un deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de cette résolution et, les 23 et 24 février, nous étions réunis à Kyïv avec les représentants de 13 coalitions régionales afin de planifier nos travaux pour l'année. L'invasion russe nous a obligés à mettre fin à la réunion plus tôt

que prévu, mais elle n'a pas changé nos plans. La guerre a montré qu'aujourd'hui, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Ukraine est plus pertinent que jamais. Il a une nouvelle signification, très concrète et très claire, qui est que la sécurité de chaque femme est indissociable de la sécurité de tout le pays. Aucun d'entre nous ne peut se sentir en sécurité lorsque des violences sexuelles et des viols sont commis tout près. Les organisations de femmes sont généralement les premières à être contactées par les femmes qui ont subi des violences sexuelles. Elles proposent une assistance psychologique. En collaboration avec les services de police, elles documentent les affaires et apportent leur appui aux processus d'enquête.

Je ne vais pas raconter les histoires de ces femmes et de ces enfants. Le Conseil les a déjà entendues. Mais la violence sexuelle est le crime le moins visible dans cette guerre, et pour chaque fille ou femme qui est prête à raconter son histoire, il y en a beaucoup d'autres qui se tairont pendant des années. En effet, le viol est considéré comme un crime de honte à cause du sentiment de honte des rescapés, de la culpabilité ressentie par ceux qui n'ont pas pu les défendre et de la crainte des voisins de se retrouver eux aussi dans la même situation. Tout cela affaiblit les liens sociaux au sein des communautés, car il s'agit d'une stratégie visant à prendre le contrôle de ces communautés. La Russie utilise la violence sexuelle et le viol comme des moyens pour faire régner la terreur afin de contrôler les civils dans les territoires temporairement occupés. Bien que l'on ne connaisse pas encore toute l'ampleur des violences sexuelles liées au conflit, les militants des droits humains et les forces de maintien de l'ordre estiment qu'il existe des centaines de cas, non seulement parmi les femmes et les filles, mais aussi parmi les hommes, les garçons et les personnes ayant une identité de genre différente, tous âges confondus.

J'ai donc une question. Si la Russie utilise la terreur contre les civils en Ukraine, comme de nombreux éléments de preuve le démontrent, pourquoi est-elle toujours membre du Conseil de sécurité ? Comment est-il possible qu'elle puisse participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ? Au cours des trois derniers mois, j'ai passé du temps à la frontière avec la Pologne et j'ai vu les visages des réfugiées. L'une d'elles n'avait pas de famille. Elle se heurtait à la barrière de la langue et n'avait pas d'économies à la banque. Il n'y avait qu'elle, son enfant et une valise. Je me souviens d'une autre jeune femme de la région de Tchernihiv. Elle n'avait même pas de valise. Un missile

russe avait tout détruit dans sa maison. Elle a dit que le seul membre de sa famille était désormais son chat. Selon les organisations internationales, en raison de l'agression russe contre l'Ukraine, l'Europe connaît actuellement son plus grand déplacement de population depuis la Seconde Guerre mondiale.

La majorité des réfugiés sont des femmes et des enfants, les deux groupes les plus susceptibles d'être victimes d'exploitation sexuelle et par le travail. La société civile et les gouvernements ont déployé des efforts considérables pour protéger les réfugiés en Europe et prévenir la traite des êtres humains aux postes frontière. J'ai moi-même vu de nombreux bénévoles à la frontière, qui aidaient à l'enregistrement, proposaient des trajets en voiture, fournissaient un hébergement et communiquaient des numéros d'urgence. Mais puisque la guerre se prolonge, les Ukrainiennes réfugiées en Europe, qui avaient initialement prévu de ne chercher qu'un abri temporaire, ont aujourd'hui besoin d'un logement et d'un travail plus permanents. Cela crée de nouveaux risques d'exploitation sexuelle et par le travail.

Nous entendons également les histoires de femmes et d'enfants que les troupes russes ont forcés à aller en Russie après leur passage dans des camps de « filtration ». Il y a deux mois, j'ai rencontré un garçon de 16 ans nommé Roman dans l'ouest de l'Ukraine. Il est originaire de Marioupol. Un voisin l'a aidé à s'échapper et l'a amené dans l'ouest de l'Ukraine. La mère de Roman est en Russie. La dernière fois qu'il l'a vue, c'est quand elle a été brutalement emmenée vers un camp de filtration. Personne ne sait ce qui lui est arrivé, ni si Roman la reverra un jour. Il y a des centaines d'histoires comme celle-là. Doit-on les qualifier de traite d'êtres humains, d'esclavage, de terrorisme ou de crime ? La Russie utilise les crimes de guerre comme une arme dans cette guerre. Les experts militaires confirment que la dernière fois qu'un agresseur s'est comporté aussi brutalement envers des civils en période de guerre, c'était pendant la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit d'une violation absolue du droit international humanitaire. La guerre de la Russie contre l'Ukraine a montré que les pratiques coutumières et les systèmes traditionnels de sécurité internationale ne fonctionnent plus.

Nous sommes en train de réviser notre plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) en Ukraine car les réalités ont changé. Mais nous restons convaincus que la résolution 1325 (2000) est un instrument puissant. Nous devons simplement créer de nouveaux outils pour qu'elle soit efficace à différents niveaux et, surtout,

pour les femmes sur le terrain. J'exhorte le Conseil à élaborer ces instruments, à maintenir la pression par des sanctions, à continuer de fournir un appui militaire et humanitaire et à faire plus chaque jour.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Karbowska de son exposé.

Je donne à présent la parole à M<sup>me</sup> Rollins Westin.

**M<sup>me</sup> Rollins Westin** (*parle en anglais*) : Je remercie le Gouvernement albanais de m'avoir invitée à m'adresser au Conseil de sécurité au nom de Sesame Workshop, l'organisation éducative à but non lucratif qui est à l'origine de l'émission *Sesame Street* (« 1, rue Sésame ») et qui, depuis 50 ans, propose aux enfants un apprentissage préscolaire dans plus de 150 pays.

Au cours de la dernière décennie, nous avons travaillé avec des organisations humanitaires, des gouvernements et des organismes des Nations Unies pour venir en aide aux enfants et aux personnes s'occupant d'enfants qui sont confrontés aux traumatismes des conflits et des déplacements. Jusqu'à présent, nous avons pu venir en aide à des millions de jeunes enfants touchés par des crises au Moyen-Orient, au Bangladesh, en Afrique de l'Est, en Amérique latine et en Afghanistan, et maintenant en Ukraine. Aujourd'hui, le Conseil a entendu parler de certaines des conséquences les plus dévastatrices de la guerre et des conflits, notamment l'augmentation des violences sexuelles et fondées sur le genre. La dimension de genre revêt une importance particulière dans la crise en Ukraine, les femmes et les enfants représentant 90 % de toutes les personnes qui ont fui le pays. La situation est tout aussi désastreuse pour celles qui sont restées dans le pays.

Aujourd'hui, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les conséquences de cette guerre sur les enfants, qui ont tous été éprouvés, et dont beaucoup sont témoins et ont été victimes d'atrocités. Je suis ici pour exhorter la communauté internationale à accorder la priorité aux jeunes enfants et aux personnes qui s'occupent d'eux dans le cadre des mesures prises pour faire face au conflit, afin de contribuer à atténuer une crise dont les effets pourraient perdurer pendant des générations.

Les jeunes enfants sont non seulement extrêmement vulnérables face aux conséquences physiques directes de la guerre, mais ils ont aussi le plus à perdre, car les premières années sont une période particulièrement importante de leur développement. Il n'y a pas de période plus fragile et plus importante dans la vie d'un

enfant que les cinq premières années, lorsque le cerveau se développe plus rapidement qu'à tout autre moment de la vie. C'est également la période durant laquelle le cerveau de l'enfant est le plus sensible à son environnement. L'exposition répétée à des événements traumatiques peut inhiber le développement du cerveau des enfants et avoir des répercussions à long terme sur leurs capacités cognitives, leur santé et leur productivité, qui persistent bien après qu'ils aient survécu aux dangers immédiats.

Je demande au Conseil d'examiner ce conflit à travers le regard d'enfants qui grandissent dans les affres de la guerre, terrifiés par les bombes, obligés de quitter leur foyer et tout ce qu'ils ont connu, sans la stabilité dont les enfants ont si désespérément besoin. De plus, les personnes qui s'occupent de ces enfants doivent subvenir à leurs besoins, chaque jour, alors qu'elles-mêmes sont traumatisées par la violence. En Ukraine, toutes ces conséquences sont aggravées par le fait que beaucoup de femmes et d'enfants ont dû partir sans leurs pères, frères, oncles et les hommes de leurs familles.

La violence et le stress auxquels les enfants sont exposés actuellement risquent de faire dérailler leur avenir s'ils ne reçoivent pas le soutien adéquat. On ne saurait trop insister sur l'urgence de la situation. Cependant, le fait est que la communauté internationale dispose de solutions viables pour aider les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux, et plusieurs de ces solutions peuvent être intégrées aux interventions humanitaires en cours. Aujourd'hui, je voudrais présenter au Conseil trois idées pour soutenir les jeunes enfants et les personnes qui s'en occupent pendant les crises.

Premièrement, nous devons fournir directement un soutien en matière de santé mentale et un soutien psychosocial pour répondre aux besoins immédiats des enfants, ce qui n'est rien de moins qu'une intervention de première ligne et de sauvetage. Les efforts déployés par les défenseurs de la santé mentale dans les contextes de crise pour intégrer cette forme de soutien à l'action humanitaire en Ukraine commencent à porter des fruits. Il faut poursuivre et reproduire cette initiative à grande échelle.

Deuxièmement, nous devons investir dans le développement de la petite enfance, des soins attentifs à l'apprentissage par le jeu, et l'intégrer dans les plans d'intervention humanitaires et nationaux. Il a été prouvé qu'un bon développement de la petite enfance permet d'atténuer les effets des traumatismes que les enfants subissent dans les situations de crise. Ces interventions n'entraînent pas nécessairement un coût supplémentaire important.

En fait, intégrer directement le soutien à la petite enfance dans les interventions existantes permettrait d'utiliser efficacement des ressources limitées. Nous l'avons vu en Jordanie, où nous collaborons avec le Comité international de secours et le Ministère de la santé pour intégrer directement le soutien à la petite enfance dans les visites des prestataires de soins de santé. En Ukraine, nous alignons notre action sur les objectifs nationaux en matière d'éducation, en suivant les directives du Ministère de l'éducation et des sciences qui, malgré des difficultés extraordinaires, continue de fournir aux enfants ukrainiens des services d'éducation extrêmement précieux.

Enfin, nous ne devons pas oublier les personnes qui s'occupent des enfants. Nous savons que l'intervention la plus importante pour les jeunes enfants victimes d'un traumatisme est d'avoir plus d'interaction avec un adulte bienveillant. Par conséquent, nous devons structurer l'appui apporté pour relever les défis propres à l'éducation des enfants en situation de crise et aider les personnes qui s'occupent des enfants à leur fournir les soins attentifs dont ils ont si désespérément besoin.

De telles interventions en faveur de la petite enfance fortifient les enfants, les communautés et les sociétés en général. Pourtant, moins de 3 % des fonds humanitaires sont alloués à ce besoin essentiel ; il faut que ce chiffre augmente pour relever le défi que pose l'Ukraine et les crises à venir. Si nous ne mettons pas l'accent sur les conséquences des problèmes abordés ici aujourd'hui sur les enfants, en accordant la priorité à leurs besoins et en leur offrant la chance de s'épanouir, comment peut-on s'attendre à ce qu'ils aient les compétences nécessaires pour reconstruire leur société ?

Nos espoirs d'un avenir prospère et pacifique dépendent des mesures que nous prenons maintenant pour soutenir les jeunes enfants, car notre avenir dépend d'eux. J'invite le Conseil à donner la priorité aux enfants et à ceux qui s'en occupent dans sa réponse à cette crise. Sinon, nous devons nous attendre à des conséquences sur notre sécurité et notre stabilité, pendant des générations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Rollins Westin de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie la Représentante spéciale pour son engagement depuis le début de l'agression russe. Je salue la signature par l'Ukraine d'un cadre de coopération avec les Nations Unies.

Je remercie M<sup>me</sup> Karbowska et M<sup>me</sup> Rollins Westin pour leurs témoignages. Je rends hommage à toute la société civile engagée pour les droits des Ukrainiennes.

Je me réjouis aussi de la participation à cette séance du Président du Conseil européen, qui témoigne du soutien inébranlable de l'Union européenne à l'Ukraine. Depuis le début de l'agression russe, l'Union européenne a mobilisé plus de 4,6 milliards d'euros pour venir en aide aux Ukrainiens. Cet engagement porte sur tous les plans : budgétaire, humanitaire, mais aussi sur la lutte contre l'impunité, via notamment la création d'équipes d'enquête conjointes coordonnées par Eurojust.

Les sanctions adoptées par l'Union européenne n'ont qu'un objectif : ramener la Russie au respect de la Charte des Nations Unies.

De tels efforts sont essentiels, car depuis plus de 100 jours, l'armée russe mène une guerre d'agression dont les effets sur les populations civiles s'aggravent chaque jour.

La France est consternée face aux nombreuses allégations de violences sexuelles. Si elles sont avérées, elles constitueraient des crimes. Nous devons tous être les garants des résolutions du Conseil sur les violences sexuelles. Nous avons la responsabilité de soutenir les victimes. Elles doivent pouvoir témoigner sans être stigmatisées.

La France soutient l'action des Nations Unies sur place pour établir les faits. Les responsables de ces violences doivent être jugés et punis. C'est la raison pour laquelle la France a mis à disposition de l'Ukraine une expertise pour collecter des preuves et établir les responsabilités.

Nous sommes préoccupés par les risques pesant sur les populations déplacées. La France soutient pleinement l'action des Nations Unies visant à prévenir les risques de traite et de trafic d'êtres humains. À ce titre, nous saluons les efforts du Fonds des Nations Unies pour la population. Les victimes de violences doivent être défendues. La France appelle au renforcement de ce soutien.

Face à cette agression aux conséquences dramatiques pour les populations civiles, la France reste entièrement mobilisée. Elle ne ménage pas ses efforts pour œuvrer au retour à la paix. Elle continue d'appeler au retrait total des troupes russes, conformément à ce qu'a exigé la Cour internationale de Justice, et à un plein respect du droit international humanitaire.

Elle renouvelle enfin son soutien à toutes les Ukrainiennes. Il ne pourra y avoir de paix durable sans la pleine participation des femmes.

**M<sup>me</sup> Buenrostro Massieu** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale Patten, M<sup>me</sup> Karbowska et M<sup>me</sup> Rollins Westin. Je salue la présence à la séance d'aujourd'hui du Président du Conseil européen, Charles Michel.

Les témoignages que nous avons entendus aujourd'hui révèlent un autre aspect des conséquences tragiques de l'invasion de l'Ukraine sur la population civile. D'après les informations dont nous disposons, 90 % des personnes qui ont quitté le pays sont des femmes et des enfants, et 60 % des déplacés sont également des femmes, ce qui montre clairement que ce conflit a une indéniable dimension de genre. La situation vulnérable de toutes ces femmes et de tous ces enfants accroît le risque de traite, y compris à des fins d'exploitation sexuelle, comme nous l'avons entendu ce matin. Il y a peu (voir S/PV.9052), nous avons entendu la Haute-Commissaire Michelle Bachelet faire mention, au Conseil de sécurité, de cas de viol de femmes dans des zones sous contrôle russe, bien qu'elle ait aussi indiqué qu'il y avait des incidents de violence sexuelle imputables aux deux camps. Il est vraiment déplorable que les incidents de violence sexuelle contre les femmes et les filles soient en hausse. La stigmatisation, les conventions sociales, les stéréotypes auxquels se heurtent les victimes et le caractère insuffisant des mécanismes de signalement de ces incidents font qu'il est difficile de rapporter ces crimes et d'enquêter dessus.

Les informations qui font état d'Ukrainiennes violées puis tuées, dont la Représentante spéciale du Secrétaire général Patten nous a fait part après son récent déplacement dans la région, sont extrêmement perturbantes. Nous devons donner la priorité aux enquêtes sur les allégations de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations du droit international humanitaire, afin que leurs auteurs soient traduits en justice et que les crimes ne restent pas impunis. Le Mexique suit de près l'enquête actuellement menée par le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale et la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine à l'initiative du Conseil des droits de l'homme. Nous sommes conscients de l'importance de la coordination du groupe chargé de la protection dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et nous suivrons avec une attention particulière l'important travail du sous-groupe chargé de la violence sexuelle et fondée sur le genre dirigé par le Fonds des Nations Unies pour la population.

Les conséquences à moyen et long termes de la guerre sur la santé de l'ensemble de la population, et en particulier des femmes victimes et rescapées de la violence sexuelle, sont très préoccupantes. Nous devons garantir d'urgence leur accès sans entrave à des services de santé sexuelle et procréative et à des services de santé mentale, essentiels en pareille période. Nous nous félicitons de la signature du cadre de coopération entre l'ONU et le Gouvernement ukrainien sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et la réponse à y apporter. Nous avons bon espoir qu'il constituera un pilier pour la prévention et la dissuasion. Il faudrait que le système des Nations Unies continue de rassembler des preuves, des données ventilées par sexe et des analyses tenant compte de la problématique femmes-hommes sur la violence sexuelle et fondée sur le genre et de travailler en coordination avec la Commission d'enquête internationale indépendante. Nous guetterons l'arrivée des résultats de la prochaine visite en Ukraine ce mois-ci.

Les femmes jouent un rôle fondamental depuis le début de l'invasion russe, et nous devons veiller à ce qu'elles puissent participer pleinement et sur un pied d'égalité à la prise de décisions et aux négociations qui représentent un horizon pour mettre fin à la guerre en Ukraine. Une fois encore, le Mexique appelle à un cessez-le-feu immédiat pour que cesse cette tragédie.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Puisque je n'étais pas là pour le début de votre présidence, je tiens à vous souhaiter avec enthousiasme la bienvenue dans votre nouveau rôle, Monsieur le Président, et à vous souhaiter le meilleur pour ce mois. Je remercie l'Albanie d'avoir organisé cette séance très importante, et je souhaite aussi adresser des remerciements particuliers à nos intervenantes, la Représentante spéciale du Secrétaire général Patten, M<sup>me</sup> Karbowska et M<sup>me</sup> Rollins Westin, pour leurs observations éclairantes. Je me réjouis par ailleurs de la participation du Représentant permanent de l'Ukraine à la séance d'aujourd'hui, ainsi que de M. Michel, le Président du Conseil européen.

Depuis que la Russie a lancé sa nouvelle invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine, la montagne d'informations crédibles sur des atrocités commises par les forces russes contre les civils grandit chaque jour. Elle comprend des récits effroyables de violence sexuelle. Il y a de plus en plus d'allégations d'agression sexuelle sur des femmes et des filles par des soldats russes, qui s'en prennent aussi à des hommes et à des

garçons. Nous avons entendu le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine évoquer de multiples cas de violence sexuelle commise par des soldats russes dans des villes ukrainiennes qui étaient sous le contrôle des forces russes. La Vice-Première Ministre de l'Ukraine nous a dit que les soldats russes violaient des Ukrainiennes pendant des heures puis les tuaient.

Les preuves corroborantes ne s'arrêtent pas aux responsables ukrainiens. À Boutcha, nous avons des preuves des atrocités, y compris l'imagerie qui confirme la présence de charniers. De plus, aujourd'hui, nous avons entendu la Représentante spéciale du Secrétaire général. Pour Boutcha, la brutalité de la Russie est établie par des signalements crédibles d'actes de violence perpétrés de près et de sang-froid, avec des exécutions sommaires, des cadavres portant des signes de torture et des faits de violence sexuelle contre des femmes et des filles. De multiples témoignages de rescapés décrivent des soldats russes défonçant les portes des caves où les femmes avaient trouvé refuge afin de les violer. Ces actes terribles ont été commis devant les enfants des victimes et filmés par les soldats russes. Ces récits font froid dans le dos. Du reste, nous savons que, pour chaque récit que nous entendons, il y en a beaucoup que nous n'entendrons pas.

Outre les femmes souffrant en Ukraine, nous ne pouvons pas oublier que plus de 90 % – et ce chiffre a été mentionné plusieurs fois aujourd'hui – des réfugiés venus d'Ukraine sont des femmes et des enfants. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui au Conseil, les femmes et les enfants sont exposés à des risques disproportionnés dans cette guerre. Du fait de la séparation des familles, les filles, en particulier, se trouvent plus exposées à l'exploitation sexuelle et à la traite. En outre, nous entendons des informations, qui font réfléchir, sur les trafiquants qui ciblent les femmes alors qu'elles cherchent à se mettre en sécurité à l'étranger. Par conséquent, nous, membres du Conseil, ne pouvons pas rester silencieux. Nous devons faire en sorte que justice soit rendue aux victimes. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour empêcher la violence de continuer.

Le responsable, c'est d'abord et avant tout la Russie. Pour rappel à la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1820 (2008), a fait observer que le viol et d'autres formes de violence sexuelle pouvaient constituer un crime de guerre et un crime contre l'humanité. En outre, en vertu du droit international humanitaire, la violence sexuelle est interdite. Il appartient à la Russie de prendre

des mesures au sein de ses forces et de ses supplétifs pour garantir le respect de cette résolution et du droit international humanitaire. Il appartient à la Russie d'arrêter le viol, la violence et les atrocités dans ses rangs. Il appartient à la Russie de cesser cette guerre non provoquée et scandaleuse contre le peuple ukrainien, et c'est précisément ce que nous appelons la Fédération de Russie à faire.

Par ailleurs, bien que le premier responsable soit la Russie, je veux aussi parler de ce que nous autres pouvons faire pour remédier à cette situation affligeante. Le cadre de coopération établi par la Représentante spéciale Patten et son équipe et signé avec le Gouvernement ukrainien le mois dernier mérite tout notre appui. Il devrait servir d'instrument pour l'alignement et la coordination de l'ONU. Nous devons partager les principaux éléments du cadre et faire tout ce que nous pouvons pour aider les autorités ukrainiennes à y inscrire leur action. Les États-Unis continueront de prêter main-forte au bureau de la Représentante spéciale Patten pour faciliter ce travail important.

La Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, créée par le Conseil des droits de l'homme, peut également garantir que la Russie ne s'en tire pas en cachant ses atrocités. Le mois dernier, le Conseil des droits de l'homme a adopté une autre résolution appelant la Commission d'enquête à se pencher sur les incidents survenus dans les régions de Kyïv, Tchernihiv, Kharkiv et Soumy, en vue de demander des comptes aux responsables. La Commission d'enquête et la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine sont essentielles pour empêcher l'impunité. Le partage des informations et le recensement des crimes sont cruciaux pour assurer l'application du principe de responsabilité pour les crimes de viol et d'autres formes de violence fondée sur le genre. Cela ne peut être fait que grâce à des enquêtes efficaces lorsque ces crimes sont signalés, et à des procès devant les tribunaux pénaux appropriés.

Tout cela nécessite des ressources. De nombreux membres du Conseil ont souligné leur engagement politique en faveur de la prévention des violences fondées sur le genre. Il est temps de prouver cet engagement et de joindre l'acte à la parole. L'Ukraine compte sur nous.

Enfin, alors que nous nous efforçons d'établir les responsabilités, nous devons également rendre justice aux personnes ayant subi des violences sexuelles. Elles ont besoin de toute urgence de services complets, améliorés et étendus, notamment des services de santé

sexuelle et reproductive, des services médicaux, des services de santé mentale spécialisés, une assistance juridique et une aide à la subsistance.

Tous ces efforts doivent être axés sur les personnes rescapées et tenir compte de leurs traumatismes. Ils doivent avant tout leur redonner espoir. Ensemble, luttons contre le fléau des violences sexuelles liées au conflit. Exigeons que le principe de responsabilité soit appliqué et que justice soit rendue aux personnes rescapées, et mobilisons les ressources nécessaires pour y parvenir. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir de nouveaux actes de violence et mettre fin à la guerre inadmissible déclenchée par la Russie.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale Patten et les autres intervenantes de leurs exposés.

Alors que le conflit en Ukraine entre dans son quatrième mois, le peuple ukrainien est durement touché. Les risques de sécurité auxquels sont confrontés les femmes et les enfants sont particulièrement inquiétants. Les parties au conflit doivent respecter le droit international et prendre des mesures pour protéger les civils contre toutes les formes de violence, y compris les violences sexuelles et la traite des êtres humains que subissent les femmes et les filles. Les personnes qui subissent des violences doivent pouvoir accéder rapidement à des services médicaux, psychologiques et sociaux, et les parties au conflit doivent veiller à ce que les hôpitaux et autres installations civiles soient protégés contre les attaques. L'ONU et le Gouvernement ukrainien ont signé le mois dernier un accord-cadre visant à aider les personnes rescapées de violences sexuelles et à prévenir la traite des êtres humains. Nous espérons qu'il permettra de garantir une protection efficace des groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants. Le recours à la violence sexuelle comme tactique de guerre est un crime grave, et toute allégation doit faire l'objet d'une enquête impartiale et fondée sur les faits.

Depuis le début du conflit, 6,8 millions d'Ukrainiens ont franchi les frontières pour se réfugier dans les pays voisins, la grande majorité d'entre eux étant des femmes et des enfants. La Chine se félicite de l'esprit humanitaire dont font preuve les pays voisins de l'Ukraine en fournissant un refuge sûr et des moyens de subsistance de base aux femmes et aux enfants réfugiés. Par ailleurs, le nombre croissant de cas de traite des êtres humains et d'exploitation et d'atteintes sexuelles dont sont victimes les femmes et les enfants réfugiés

est préoccupant. La Chine appelle à une coopération internationale immédiate afin d'identifier et de punir les auteurs de ces actes criminels et de mettre résolument fin à la victimisation secondaire des femmes et des enfants. Le Bureau de la Représentante spéciale Patten, ONU-Femmes, l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres organismes internationaux doivent renforcer le suivi et l'analyse et fournir un appui professionnel et technique pour lutter contre la traite des êtres humains et l'exploitation et les atteintes sexuelles dont sont victimes les réfugiés.

L'élimination de la violence sexuelle et de la traite des êtres humains en période de conflit ne marque pas la fin de nos efforts. Ce n'est qu'en instaurant un cessez-le-feu et en rétablissant la paix que nous pourrions véritablement éviter que les conflits ne provoquent des traumatismes chez les femmes et les enfants. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour promouvoir les pourparlers de paix et encourager la Russie et l'Ukraine à reprendre la voie des négociations. Nous espérons que la prochaine réunion entre la Russie, l'Ukraine, l'ONU et la Türkiye permettra aux parties de régler le problème alimentaire en Ukraine tout en renforçant la confiance mutuelle entre les parties au conflit.

Ni la livraison d'armes ni l'imposition de sanctions et de pressions ne résoudront le problème ; elles ne feront que prolonger et étendre le conflit. Il n'y a aucune raison que les populations d'Ukraine et d'autres pays en développement fassent les frais des tensions géopolitiques et des affrontements entre blocs. À l'heure où l'humanité partage le même destin et où la sécurité mondiale est indivisible, aucun pays ne peut, ni ne doit, chercher à assurer sa propre sécurité absolue au détriment de celle des autres. La sécurité internationale et régionale ne peut pas, et ne doit pas, être garantie par le renforcement des blocs militaires et la rupture des chaînes d'approvisionnement et industrielles. La Chine appelle une nouvelle fois les parties concernées à accorder la priorité à la paix et à la sécurité internationales et régionales et à jouer un rôle constructif dans le règlement approprié de la crise en Ukraine.

**M<sup>me</sup> Oppong-Ntiri** (Ghana) (*parle en anglais*) : Les conflits ont des conséquences différentes sur les femmes et les hommes. Cette réalité d'importance pour la paix et la sécurité doit continuer de retenir l'attention de la communauté internationale afin que

des réponses appropriées et adaptées soient apportées aux nombreuses femmes et filles qui, malheureusement, sont victimes d'actes qui violent à la fois leurs droits et le droit international. Nous remercions par conséquent la Représentante spéciale Pramila Patten, Natalia Karbowska et Sherrie Rollins Westin de leurs exposés et d'avoir attiré notre attention sur l'évolution regrettable des violences sexuelles et de la traite des êtres humains liées au conflit en Ukraine et, plus important encore, sur l'aide et l'appui fournis aux femmes et aux filles en matière de protection.

Il y a deux mois, dans cette même salle, M<sup>me</sup> Patten a présenté un exposé aux membres du Conseil de sécurité et à l'ensemble des Membres de l'ONU lors du débat public sur les violences sexuelles commises en période de conflit spécifiquement axé sur la responsabilité comme stratégie de prévention (voir S/PV.9016). Durant ce débat public, l'Ukraine a été citée parmi les zones de conflit où le fléau des violences sexuelles liées aux conflits reste une réalité terrifiante pour beaucoup.

Aujourd'hui, alors que l'Ukraine occupe une place prépondérante dans nos discussions sur les violences sexuelles et la traite des êtres humains liées aux conflits, nous devons aux victimes et aux personnes rescapées, qui nous ont confié les détails de leur situation déchirante, de passer de l'indignation à l'action. Cela nous renvoie à notre obligation, en tant que communauté internationale, de veiller à ce que la prévention, l'application du principe de responsabilité et l'approche axée sur les personnes rescapées, qui constituent le fondement de la résolution 2467 (2019), ne soient pas réduites à de simples discours, mais traduites en mesures réelles et concrètes sur le terrain.

Le Ghana condamne tous les actes de violence sexuelle et de traite des êtres humains commis en Ukraine, notamment lorsqu'ils font office d'armes de guerre, et souligne qu'il faut amener les auteurs de ces actes à en répondre. Nous renouvelons notre appui à tous les efforts déployés pour établir les responsabilités, notamment les enquêtes diligentées par les autorités ukrainiennes, les organisations de la société civile et la Cour pénale internationale.

Nous exprimons en outre notre appui aux appels lancés à l'échelle mondiale pour que de tels actes soient qualifiés de crimes de guerre, et nous estimons que les violences sexuelles et la traite des êtres humains liées au conflit doivent faire partie des critères utilisés pour l'imposition de sanctions ciblées contre les responsables, eu égard à l'importance que le Conseil de sécurité attache à l'application du principe de responsabilité et à la lutte contre l'impunité.

Le Ghana salue les efforts consentis par tous les organismes humanitaires et d'aide présents en Ukraine, ainsi que par les États Membres qui ont donné suite aux appels en faveur de la prise de mesures concrètes et continuent de prêter main-forte et de redonner espoir aux régions du pays qui en ont le plus besoin.

La formation et le renforcement des capacités des travailleurs humanitaires et des agents de terrain des Nations Unies, des organisations de la société civile, des groupes locaux de femmes et des médias actifs en Ukraine sont indispensables pour garantir que ces entités disposent des moyens suffisants pour sensibiliser les populations aux méfaits de la stigmatisation. Le fait de régler le problème de la stigmatisation encouragerait un nombre croissant de victimes non seulement à signaler les violations qu'elles ont subies, mais aussi à œuvrer pour que justice soit rendue en leur nom en témoignant et en participant à toutes les étapes des procès.

Conformément à la résolution 2475 (2019), l'ONU doit réduire de toute urgence le risque de traite en fournissant une aide et une protection efficaces aux réfugiés et aux personnes déplacées, sans discrimination fondée sur la race, le genre, le handicap ou tout autre critère, en ayant bien conscience que la discrimination et le racisme peuvent accroître la vulnérabilité face à la traite.

Aucun enfant en Ukraine ne doit avoir à subir l'horrible expérience de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Nous exhortons tous les organismes des Nations Unies concernés à veiller à ce que les systèmes de protection de l'enfance en Ukraine soient constamment dotés de ressources suffisantes. Par ailleurs, il est essentiel de garantir l'accès à un hébergement sûr et de renforcer la protection des enfants déplacés et réfugiés, en tenant compte de leur intérêt supérieur, afin d'éviter qu'ils ne soient victimes de traite.

Il importe de rappeler que les effets des conflits sur les populations sont innombrables. Chaque fois qu'un conflit éclate, des civils innocents sont souvent exposés à des dommages physiques, mentaux, environnementaux et économiques indicibles, avec très peu d'espoir de rétablissement. Si l'on ajoute la violence sexuelle et la traite des êtres humains à ce cocktail déjà toxique, les victimes connaissent alors des souffrances que la plupart d'entre nous ne peuvent même pas imaginer.

Un cessez-le-feu est plus urgent que jamais pour éliminer les conditions dans lesquelles ces violations effrénées et flagrantes du droit international et du droit

international humanitaire et ces atteintes aux droits de l'homme se produisent. Par conséquent, nous appelons une fois encore la Fédération de Russie à retirer sans condition ses forces des territoires ukrainiens internationalement reconnus, et exhortons à nouveau les deux parties à s'engager en faveur de la diplomatie et du dialogue en vue d'un règlement rapide et négocié de leur différend. Nous pensons que grâce à un dialogue sérieux et soutenu, centré sur les principes énoncés dans la Charte, le droit international et les normes qui facilitent la coexistence pacifique et garantissent la stabilité, les parties seront mieux à même de répondre à leurs préoccupations mutuelles en matière de sécurité.

Pour terminer, nous exhortons le Conseil de sécurité à se mobiliser de manière soutenue sur cette question importante, pour faire en sorte que personne ne subisse d'oppression sexuelle et pour lutter contre l'impunité pour tous les crimes commis contre les femmes et les filles en Ukraine.

**M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie les trois intervenantes de leurs importantes déclarations.

La Norvège condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. La Russie doit mettre fin à la guerre et retirer ses forces sans délai. Nous demandons une fois de plus que les civils soient protégés et que le droit international humanitaire soit pleinement respecté et appliqué. Nous sommes consternés par les déportations forcées de citoyens ukrainiens, notamment d'enfants, vers la Russie, les territoires contrôlés par la Russie et le Bélarus. Nous demandons le rétablissement des liens familiaux, la libération immédiate des citoyens ukrainiens et leur mise en sécurité dans des régions contrôlées par le Gouvernement en Ukraine.

La guerre a des conséquences différenciées selon le sexe. Elle touche différemment les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ainsi que les membres de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. Je voudrais souligner trois aspects à cet égard. Premièrement, les attaques contre les établissements et le personnel de santé empêchent la population, notamment les femmes enceintes ou parturientes, d'accéder en toute sécurité aux services de santé sexuelle et reproductive. Deuxièmement, le nombre de témoignages de personnes rescapées de viols et d'autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre est élevé. Des enfants naîtront de la guerre. Leurs

droits et leur bien-être, ainsi que celui de leurs mères, doivent être garantis. Et troisièmement, nous relevons le risque élevé de traite, les déplacés cherchant à se mettre en sécurité au-delà des frontières.

Nous devons remédier à ces violations et à ces risques. En réponse, la Norvège a renforcé son appui au Fonds des Nations Unies pour la population et aux autres acteurs humanitaires qui fournissent des services de santé sexuelle et reproductive. Nous soulignons l'importance de répondre de manière différenciée selon le sexe et l'âge aux besoins de la population civile, y compris les déplacés et les réfugiés ukrainiens. Elle doit notamment bénéficier d'un accès à un soutien en matière de santé mentale et à un soutien psychosocial ainsi qu'à des services de santé sexuelle et reproductive pour tous, quel que soit le sexe indiqué sur le passeport des personnes. Par ailleurs, les enfants ukrainiens non accompagnés sont dans une situation particulièrement vulnérable. Les services de protection de l'enfance doivent être assurés.

Mais avant tout, nous devons prendre des mesures pour prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la traite. Nous nous félicitons du cadre de coopération qui a été convenu entre le Gouvernement ukrainien et l'ONU sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et les mesures prises pour y faire face. Il est essentiel d'associer les défenseuses des droits humains et la société civile à nos réponses et de les appuyer. Nous insistons sur l'adoption d'une approche centrée sur les personnes rescapées. Il importe au plus haut point que les personnes rescapées, leurs communautés et l'Ukraine dans son ensemble puissent surmonter le traumatisme et la stigmatisation que cette guerre leur a infligés et aller de l'avant ensemble.

Les atrocités commises doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables doivent rendre des comptes. Aussi appuyons-nous les enquêtes en cours, notamment les travaux de la Cour pénale internationale et de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine. Les compétences spécialisées en matière de violence sexuelle liée aux conflits, de questions de genre et de droits de l'enfant sont essentielles dans ces processus. Nous soulignons l'importance capitale de disposer d'institutions de défense des droits de l'homme et de mécanismes de responsabilité forts et indépendants en Ukraine.

Il ne saurait y avoir aucune tolérance pour la violence sexuelle et fondée sur le genre et la traite, ni aucune impunité pour les auteurs. L'application du

principe de responsabilité est essentielle pour rendre justice aux personnes rescapées et prévenir de futures violences sexuelles et fondées sur le genre partout dans le monde.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) :  
Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier les intervenantes, à savoir la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Pramila Patten, M<sup>me</sup> Karbowska et M<sup>me</sup> Rollins Westin, de leurs précieux exposés sur la situation en Ukraine en ce qui concerne la violence sexuelle et la traite des êtres humains.

Alors que le conflit en Ukraine est entré dans son quatrième mois, la communauté internationale est encore en train d'évaluer toute l'étendue de ses conséquences humanitaires. Nous savons avec certitude que le conflit a causé d'immenses souffrances tant pour les personnes directement touchées par les actions militaires que pour les civils fuyant les affrontements. Dans le contexte plus large des destructions et des violations flagrantes des droits de l'homme engendrées par la guerre, nous prenons acte, avec une vive inquiétude, des informations faisant état de cas présumés de violences sexuelles contre des femmes et des filles dans le cadre du conflit en Ukraine.

Les chiffres communiqués sont alarmants et semblent indiquer que le viol est systématiquement utilisé comme arme de guerre. Le Brésil appelle une fois encore à mener de toute urgence des enquêtes indépendantes sur ces faits. Certes, il est difficile de recueillir des preuves de violences sexuelles, car bien souvent, les victimes ne souhaitent pas en parler. L'insuffisance des informations contribue en outre au sentiment d'impunité qui entoure ces crimes de guerre.

L'utilisation de la violence fondée sur le genre comme arme de guerre, ainsi que comme outil permettant d'intimider les populations et d'exercer un contrôle social dans les situations de conflit, est inacceptable. Bien souvent, l'on recourt à ces crimes pour humilier et punir des civils innocents. Il est bien établi que la violence sexuelle détruit le tissu social des communautés et inflige des traumatismes psychologiques durables aux victimes. Par la suite, la stigmatisation et la discrimination dont font l'objet les personnes rescapées peuvent perdurer et contribuer à aggraver les inégalités entre les sexes.

Les auteurs de ces actes, qu'ils soient ou non des agents de l'État, doivent être tenus pour responsables des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qu'ils commettent. Ces actes odieux sont interdits en temps de guerre comme en temps de paix. Les cas de violence sexuelle en Ukraine doivent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites en bonne et due forme, non seulement pour fournir une réparation aux victimes mais aussi pour leur rendre justice. Comme l'expérience nous l'a montré, l'administration de la justice dans de tels cas est également un outil important pour consolider la paix dans les situations consécutives à un conflit.

Depuis le début du conflit, près de 15 millions de personnes ont été déplacées, et les besoins humanitaires continuent de grimper en flèche. Malheureusement, les personnes qui se livrent à la traite des êtres humains et les réseaux criminels peuvent tirer profit de ces déplacements de personnes, pour la plupart des femmes et des enfants. Ces criminels tentent d'exploiter la vulnérabilité des réfugiés et les attirent avec de fausses promesses de transport gratuit, de logement, d'emploi ou d'autres formes d'assistance. Bien que nous ne connaissions pas le nombre exact de victimes qui sont déjà tombées aux mains des trafiquants et des agresseurs, les risques sont évidents et méritent l'attention de la communauté internationale. Comme le reconnaissait en avril dernier M<sup>me</sup> Gillian Triggs, Haute-Commissaire assistante chargée de la protection au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les États ont le devoir d'empêcher les prédateurs et les organisations criminelles de tirer profit de ces situations. Nous félicitons le Haut-Commissariat d'avoir lancé une campagne de sensibilisation auprès des réfugiés et d'avoir distribué de la documentation imprimée contenant des informations sur la manière dont ils peuvent se protéger et signaler les actes d'inconduite sexuelle ou les activités criminelles.

Le nombre croissant de signalements de violences sexuelles et de cas de traite d'êtres humains, ainsi que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays eux-mêmes, démontrent que la situation en Ukraine ne cesse de se dégrader. Afin d'empêcher que de telles atrocités ne se produisent dans la région et dans d'autres pays, il est essentiel que nous nous attachions à mettre en place des stratégies efficaces pour éviter les itinéraires dangereux et irréguliers et promouvoir des voies légales viables et sûres pour les personnes qui ont besoin d'une protection. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de veiller à ce que les

personnes fuyant les hostilités soient accueillies et prises en charge de manière adéquate. À cette fin, le Brésil a instauré des visas humanitaires spéciaux destinés aux ressortissants ukrainiens et aux apatrides touchés par le conflit en Ukraine qui souhaitent vivre et travailler au Brésil. Les ambassades du Brésil à Bratislava, Budapest, Bucarest, Prague et Varsovie délivrent ce type de visa depuis le mois de mars. Cette politique, qui a déjà été adoptée en faveur des ressortissants afghans, syriens et haïtiens, illustre l'attachement indéfectible du Brésil aux droits humains et à la protection des personnes les plus vulnérables.

Le Conseil s'est déjà montré incapable d'empêcher le déclenchement du conflit et de garantir la cessation des hostilités. Il ne doit pas manquer de condamner les crimes sexuels et la traite des êtres humains. Il est impératif que les organes internationaux compétents, notamment la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine du Conseil des droits de l'homme, ouvrent immédiatement une enquête.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, de ses observations. Je remercie également nos intervenantes de la société civile, M<sup>me</sup> Natalia Karbowska et M<sup>me</sup> Sherrie Rollins Westin, de leur contribution.

Au cours des 30 dernières années, la communauté internationale a joué un rôle important dans les efforts déployés pour amener les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits à répondre de leurs actes, envoyant ainsi le message sans équivoque que la violence sexuelle n'a pas sa place dans le monde civilisé. Malgré ces avancées, il est particulièrement affligeant de constater que la violence sexuelle en période de conflit armé se poursuit sans relâche dans un climat d'impunité et en tant que tactique de guerre, de torture et de terreur dans le contexte de conflits armés, notamment de la part d'acteurs non étatiques. Les gouvernements nationaux ont pour responsabilité première et essentielle d'empêcher que de tels crimes ne soient commis en temps de conflit sur leur territoire, et de poursuivre leurs auteurs, même s'il s'agit d'acteurs non étatiques. À la demande des États Membres, l'Organisation des Nations Unies doit aider les autorités nationales à renforcer leurs capacités afin de consolider leurs cadres juridiques nationaux et les structures connexes qui permettent d'accélérer les enquêtes et les poursuites à

l'endroit des auteurs de crimes. Nous sommes également favorables à l'instauration d'une coopération efficace et de mécanismes adaptés pour lutter contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains.

L'Inde demeure profondément préoccupée par la situation qui continue de se détériorer en Ukraine et appelle de nouveau à une cessation immédiate de la violence et à l'arrêt des hostilités. Le conflit en Ukraine a entraîné de nombreuses pertes en vies humaines et d'innombrables souffrances pour les populations, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, et des millions de personnes se sont retrouvées sans abri et ont été contraintes de trouver refuge dans les pays voisins. Nous appuyons tous les efforts diplomatiques déployés pour mettre fin au conflit et soulager les souffrances du peuple ukrainien. Nous appelons en outre à la reprise des pourparlers entre l'Ukraine et la Fédération de Russie dans le but de mettre fin au conflit.

Le conflit a un effet déstabilisant qui entraîne des répercussions régionales et mondiales plus larges. La hausse des prix du pétrole et les pénuries de céréales alimentaires et d'engrais qui en résultent touchent de manière disproportionnée les pays du Sud, en particulier les pays en développement. Le monde développé doit déployer beaucoup plus d'efforts pour limiter les incidences négatives sur la vie quotidienne des populations dans les pays vulnérables. L'Inde est déterminée à œuvrer de manière constructive pour atténuer les répercussions défavorables du conflit sur la sécurité alimentaire et pour veiller à ce que les pays vulnérables disposent de réserves suffisantes pour faire face aux fluctuations du marché mondial. Pour gérer notre propre sécurité alimentaire et répondre aux besoins des pays voisins et d'autres pays en développement vulnérables, nous avons annoncé certaines mesures qui permettront d'exporter du blé, sous réserve d'approbation, vers les pays qui doivent satisfaire à leurs exigences en matière de sécurité alimentaire, une politique qui veillera à donner la priorité aux pays dans le besoin.

Dans ce contexte, il est impératif que nous prenions toutes et tous conscience de l'importance que revêtent l'équité, des prix abordables et l'accessibilité en ce qui concerne les céréales alimentaires. Malheureusement, nous savons déjà que ces principes ont été bafoués dans le cas des vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Les marchés ouverts ne doivent pas devenir un argument pour perpétuer les inégalités et promouvoir la discrimination. L'Inde a fourni une aide financière

ainsi que des céréales alimentaires aux pays voisins qui subissent les conséquences du conflit en Ukraine. Nous espérons que la communauté internationale continuera de répondre positivement à l'évolution des besoins humanitaires. Nous rappelons l'importance des principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire. L'action humanitaire doit toujours être guidée par ces principes, à savoir l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, et ces mesures ne devraient jamais être politisées.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant que l'ordre mondial contemporain repose sur la Charte des Nations Unies, le droit international et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Patten, ainsi que M<sup>me</sup> Karbowska et M<sup>me</sup> Rollins Westin de leurs exposés percutants. Je salue également la présence du représentant de l'Ukraine et du Président du Conseil européen, M. Michel, à la présente séance.

Vendredi dernier a marqué le centième jour de la guerre illégale déclenchée par la Russie contre l'Ukraine. Au cours de cette période, la mort et la destruction ont été observées dans des proportions jamais vues en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Des milliers de personnes ont été tuées ou blessées. Plus de 6,6 millions de personnes ont fui l'Ukraine et des millions d'autres sont toujours déplacées à l'intérieur du pays, sont piégées dans des zones touchées par le conflit et ont désespérément besoin d'aide humanitaire. Comme nous l'avons entendu, les femmes et les filles sont les plus durement touchées.

Nous avons vu les preuves de graves violations du droit international, notamment les atrocités commises dans des localités telles que Boutcha et Irpin, ainsi que les attaques dirigées contre des écoles, des hôpitaux, des gares, des immeubles d'habitation et des journalistes – et même contre Kyïv, au cours de la visite du Secrétaire général. Nous avons été témoins d'une intensification alarmante des violences sexuelles liées aux conflits, dont des rapports effroyables faisant état de viols et de violences sexuelles commis par les forces armées russes, ainsi que d'une hausse considérable de la traite des êtres humains. Les agissements de la Russie, notamment la destruction et le blocage de ports stratégiques, ont contribué à exacerber l'une des crises alimentaires les plus graves de l'histoire récente.

Nous saluons les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, les organisations humanitaires et les organisations de la société civile pour atténuer les souffrances causées par la guerre, y compris les efforts visant à assurer l'exportation de céréales depuis l'Ukraine. Le Royaume-Uni est déterminé à appuyer ces efforts par tous les moyens possibles. Nous avons promis de consacrer 500 millions de dollars à l'aide en faveur de l'Ukraine, notamment en finançant les efforts déployés par l'ONU et les organisations de la société civile qui viennent en aide aux victimes de violences fondées sur le genre, y compris de violences sexuelles.

Il est essentiel d'appliquer le principe de responsabilité pour faire respecter l'état de droit et les droits de tous les États. Le Royaume-Uni contribue à l'importante tâche que constituent la collecte et la préservation des éléments de preuve, notamment en matière de violences sexuelles. Nous collaborons étroitement avec la Procureure générale de l'Ukraine et avons dépêché en Pologne des experts britanniques spécialisés dans les crimes de guerre et les violences sexuelles liées aux conflits afin d'apporter notre soutien. À l'occasion du débat public du 13 avril (voir S/PV.9016), nous avons lancé le Code Murad, qui vise à favoriser la collecte d'éléments de preuve en toute sécurité auprès des personnes rescapées de violences sexuelles. Une traduction en ukrainien a été transmise à la Procureure générale de l'Ukraine. Nous continuons d'étudier toutes les options internationales afin de lutter contre ces crimes odieux et d'amener leurs auteurs à en répondre.

Cette guerre est aussi effroyable et injustifiée à son centième jour qu'elle l'était à son premier. La Russie ignore tous nos appels en faveur de la paix et poursuit ses attaques dans l'est de l'Ukraine, et elle a de nouveau frappé Kyïv ce week-end. Nous ne devons pas permettre à la Russie de normaliser cette agression illégale par sa désinformation, ses diversions et ses mensonges. Nous devons au contraire exiger que la Russie mette fin aux souffrances qu'elle cause. Cela signifie qu'elle doit mettre immédiatement terme à son invasion et retirer ses forces, comme l'ont exigé le Secrétaire général, les membres du Conseil et l'Assemblée générale, et comme l'a ordonné la Cour internationale de Justice.

**M. Biang** (Gabon) : Prenant la parole pour la première fois depuis le début de votre magistère, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre présidence du Conseil et vous remercier pour l'initiative de cet important débat sur les violences sexuelles et la traite des personnes en lien avec la situation en Ukraine.

Je remercie la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Pramila Patten, pour son exposé édifiant. Je remercie également M<sup>me</sup> Natalia Karbowska et M<sup>me</sup> Sherrie Rollins Westin pour leurs témoignages respectifs.

En prenant la parole ce matin devant le Conseil, nos pensées vont vers les populations qui, en Ukraine ou dans les pays voisins de l'Ukraine, sont en proie aux affres de la guerre qui y prévaut depuis une centaine de jours. Nous leur exprimons notre solidarité dans les moments de détresse qu'elles endurent. Je rends hommage, au nom de mon pays, aux femmes et aux hommes qui sont engagés à leurs côtés dans le cadre des missions humanitaires, en vue d'édulcorer l'atrocité du quotidien des survivants de la guerre. Nous voulons redire que l'aide humanitaire, si vitale en pareilles circonstances, doit pouvoir être fournie sans entrave aux populations qui en ont besoin, sans politisation aucune, dans des conditions de sécurité et de respect garanties par le droit international humanitaire.

Les statistiques du dernier rapport de situation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la guerre en Ukraine sont effrayantes. Elles confirment les prévisions d'un bilan qui s'alourdit à mesure que les combats sur le terrain s'intensifient. Les civils continuent de payer le plus lourd tribut aux hostilités. En effet, plus de 7 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et environ 6,8 millions sont réfugiées. Nous sommes très préoccupés par les allégations de violences sexuelles et sexistes, particulièrement à l'égard des femmes et des enfants, ainsi que par les témoignages persistants sur le développement des réseaux de trafic de personnes. Nous saluons à cet égard les actions menées par les organes et organismes spécialisés des Nations Unies pour prévenir et endiguer ces menaces et atteintes graves aux droits humains. Nous saluons le travail de veille et de sensibilisation qui est accompli par le Bureau de M<sup>me</sup> Patten à cet effet et espérons que l'accord de coopération signé avec le Gouvernement ukrainien permettra une meilleure prévention de ces crimes, ainsi qu'un renforcement de la réponse opérationnelle. Nous saluons également les dispositifs mis en place par le Fonds des Nations Unies pour la population, mais aussi par l'Organisation internationale pour les migrations, en vue d'apporter les réponses appropriées à court, moyen et long terme, au plan de la prise en charge aussi bien médicale que juridique.

Il est fondamental de souligner que les conventions internationales protégeant les civils dans les combats, et les résolutions pertinentes du Conseil, au nombre desquelles les résolutions 1820 (2008) et 1325 (2000), qui

condamnent les violences sexuelles contre les femmes et l'utilisation du viol comme arme de guerre et reconnaissent les violences sexuelles comme une menace à part entière à la sécurité, engagent toutes les parties bellicérantes. La communauté internationale doit s'assurer que les violences sexuelles, la traite des personnes et toutes les autres atteintes aux droits humains durant les conflits armés peuvent faire l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales afin d'établir les faits et les responsabilités. Les réseaux mafieux de traite et d'exploitation sexuelle qui opèrent sur les routes de l'exode ou sur les lieux d'accueil doivent être neutralisés et leurs auteurs doivent répondre de leurs crimes. À cet effet, la coordination entre les différentes organisations impliquées doit être renforcée. L'échange et le partage des informations doivent être accrus afin de laisser le moins d'espace possible aux réseaux criminels qui profitent de la détresse des populations fuyant les zones de guerre. Les risques d'exploitation par le travail illégal ou d'enrôlement dans les réseaux pédophiles, ou encore d'adoption illégale, seront sans doute fortement réduits si les réseaux de communication, les moyens d'action et les financements de ces derniers sont asséchés.

Je voudrais ici, une fois de plus, donner écho à la situation des personnes qui fuient la guerre, en particulier de nombreux ressortissants africains. En effet, nous continuons de recevoir des témoignages insoutenables de plusieurs d'entre eux qui, du fait de leur origine, sont exposés à des mauvais traitements durant leur exode. Depuis le début de la guerre en Ukraine, nous faisons écho à la stigmatisation de nombreux ressortissants africains. Il ne s'agit pas seulement d'une question de couleur de peau, mais d'humanité, d'universalité de la détresse, et du respect que nous avons pour les nobles valeurs de l'ONU et pour les peuples du monde – j'allais dire tous les peuples du monde. Il est évident qu'en situation de guerre, toutes les peines doivent être considérées avec le même sérieux, parce que la douleur n'a pas de faciès. Chaque larme de douleur doit activer notre émotion et notre instinct de condamnation sans que soit auscultée au préalable la couleur des yeux dont elle coule. L'indifférence devant une telle misère humaine est aussi indécente et insupportable que l'odieuse discrimination elle-même. Au moment du bilan, le supplice des jeunes Africains fuyant la guerre en Ukraine qui sont en butte à la discrimination, qui sont humiliés et traités incompréhensiblement de façon inhumaine, ne devra pas être oublié. Au moment du bilan, nous devons nous souvenir du silence assourdissant de certains, et des plaidoyers sélectifs de tous ceux qui savent se faire entendre ou peuvent agir, mais qui sont restés sans

réaction face aux cris de détresse des jeunes Africains qui, marginalisés dans les dispositifs de protection, se sont retrouvés plus exposés au risque d'exploitation.

Comme nous venons de l'entendre de la part de M<sup>me</sup> Patten, la situation humanitaire en Ukraine est des plus préoccupantes et requiert des actions urgentes pour répondre aux besoins importants des populations civiles. Nous devons une réponse aux femmes et aux enfants pris dans l'étau des combats. Nous devons une réponse aux personnes victimes d'abus et exploitées. Nous devons une réponse à toutes ces familles dispersées qui ont perdu leur dignité. Et notre réponse se doit d'être au-dessus de nos clivages pour s'inscrire à la dimension de la souffrance de toutes les victimes. Mon pays appelle à un cessez-le-feu et à l'ouverture de couloirs humanitaires dans l'ensemble des localités, en vue de la fourniture de l'aide humanitaire dans des conditions optimales de sécurité.

Pour terminer, je voudrais réitérer, au nom de mon pays, notre appel à de véritables négociations de bonne foi pour mettre fin à la guerre. Il va de soi que le moyen le plus efficace de mettre fin aux risques de violences sexuelles ou sexistes et d'exploitation est de mettre fin au conflit.

**M. Kimani** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Pramila Patten, ainsi que M<sup>me</sup> Natalia Karbowska et M<sup>me</sup> Sherrie Rollins Westin, de leurs exposés. Je salue également la participation du Représentant permanent de l'Ukraine et des Représentants permanents des pays de la région concernés.

C'est le cœur lourd que la délégation kényane a présenté ce matin ses condoléances au peuple et au Gouvernement nigériens après le meurtre brutal de dizaines de fidèles dans l'église catholique de Saint-François dans la ville d'Owo, dans l'État d'Ondo. Ces actes de terrorisme constituent des crimes contre l'humanité et nous les condamnons avec la plus grande fermeté. Nous demandons au Conseil de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les groupes terroristes soient condamnés et dénoncés avec la plus grande fermeté.

Les guerres d'agression sont des transgressions du droit international qui ouvrent la porte à de graves violations contre les civils, en particulier lorsqu'il s'agit de guerres menées en violation de la Charte des Nations Unies. Même si nous condamnons à juste titre les crimes de guerre, nous ne devons pas oublier

que la guerre elle-même est le plus grand des crimes. La violence sexuelle contre les femmes, les enfants et les hommes est une conséquence fréquente de la guerre et est également utilisée délibérément et parfois systématiquement comme arme de guerre. Nous sommes profondément préoccupés par le sort des femmes, des filles et des garçons ukrainiens qui ont été victimes de ce crime particulièrement odieux. Nous condamnons les violations dont ils ont été victimes et les violations du droit international, du droit des conflits armés, de la Charte des Nations Unies et de la décence humaine la plus élémentaire. Nous demandons à tous les commandants militaires de veiller à ce que les responsables de ces atrocités répondent de leurs actes. Les soldats qui sont sur le terrain qui se rendent coupables d'exactions contre des civils ou des combattants capturés doivent être sévèrement sanctionnés. Les dirigeants politiques doivent également être conscients que le recours à l'idéologie pour stigmatiser des populations entières augmente le risque que de simples soldats commettent des atrocités. Les dirigeants doivent défendre la dignité et la valeur humaines ainsi que l'égalité de tous les Ukrainiens dans toutes les communications publiques.

Nous exhortons tous les organismes des Nations Unies concernés et ceux présents en Ukraine et dans les pays voisins à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apporter un soutien médical et psychosocial aux rescapés des violences sexuelles et de la traite. Il faut intensifier les efforts pour garantir la mise en place de couloirs humanitaires et protéger les millions de personnes vulnérables qui sont toujours dans les villes et villages assiégés face aux attaques militaires. Nous le disons en sachant parfaitement que la meilleure protection consiste à mettre fin à la guerre et à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. En attendant, une coordination transfrontalière efficace entre le personnel chargé de la sécurité aux frontières, les dispositifs d'alerte rapide et les conseillers nationaux et régionaux pour la protection des femmes, ainsi que les acteurs humanitaires, est indispensable pour protéger les personnes exposées à des risques d'exactions. À cet égard, nous saluons la signature, début mai, du cadre de coopération des Nations Unies pour aider les victimes des violences sexuelles, dont le champ d'application couvre également la prévention de la traite liée aux conflits dans un contexte de déplacements croissants.

Nous saluons également tous les individus, institutions et gouvernements qui apportent leur aide de toutes les manières possibles. Nous remercions tout particulièrement les organes et organismes des Nations

Unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ONU-Femmes, l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement, de leurs rapports et de leurs exposés attirant l'attention sur le sort des civils, en particulier des femmes et des enfants, et d'avoir été le fer de lance de l'action menée par l'ONU.

Nous saluons le courage des Ukrainiennes qui se battent pour la paix et pour leur pays. Nous exprimons notre admiration aux femmes qui jouent un rôle de premier plan au sein du Gouvernement et de la société civile. Nous nous félicitons de voir les femmes jouer leur rôle en tant qu'agents de changement et nous plaidons pour leur participation à la prise de décision à tous les niveaux et dans tous les domaines, y compris les efforts diplomatiques pour instaurer une paix et une sécurité durables en Europe et dans le monde.

Je dois à nouveau évoquer le sort des Africains qui sont pris au piège de la guerre. Malheureusement, nous continuons de recevoir des informations faisant état de discrimination raciale contre des personnes d'ascendance africaine également en quête de sécurité en Europe, comme les Ukrainiens en fuite. Nous avons entendu récemment l'émouvant récit de Gerald Ezeani sur sa traversée de la frontière entre l'Ukraine et la Hongrie, puis son trajet jusqu'à Berlin. Même si, en tant que résident légal en Ukraine, il connaissait ses droits et les lois énoncées dans la Charte qui lui accordent le droit de passage, il a été victime de discrimination dans le train. Entre 15 et 20 policiers allemands lui ont demandé de descendre du train et ont exigé qu'il se soumette à des vérifications supplémentaires pour être autorisé à repartir, au motif qu'il n'était pas né en Ukraine. Sur la base de ces prétextes choquants, chaque personne noire à bord de ce train a été obligée de descendre et a été détenue pendant 23 heures, subissant un traitement injuste et inhumain de la part des forces de l'ordre. Nous devons simplement répéter que les personnes d'ascendance africaine sont aussi des êtres humains et qu'elles méritent la même protection et la même assistance, conformément à la Charte.

La guerre en Ukraine continue d'aggraver l'insécurité alimentaire dans de nombreux pays, notamment dans les pays du Sud. À titre de mesure d'atténuation, nous appuyons l'appel urgent du Programme alimentaire mondial en faveur de l'ouverture des ports ukrainiens de la mer Noire pour

permettre l'exportation de denrées alimentaires. Les mesures humanitaires et en matière de développement ne doivent laisser aucun pays ou aucune région de côté. Nous saluons les efforts déployés par le Président de l'Union africaine et le Président de la Commission de l'Union africaine pour dialoguer avec les dirigeants qui sont en mesure de faciliter l'acheminement de denrées alimentaires depuis l'Ukraine vers le reste du monde.

En conclusion, je réaffirme l'appui du Kenya à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de l'Ukraine, et je renouvelle notre appel à privilégier le dialogue comme seule voie plausible pour régler de graves différends.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs et oratrices pour remercier M<sup>me</sup> Patten, M<sup>me</sup> Karbowska et M<sup>me</sup> Rollins Westin de leurs exposés très éclairants. Je me félicite également de la participation de Charles Michel, Président du Conseil européen, ainsi que du représentant de l'Ukraine, à la présente séance.

Avant le déclenchement de cette crise récente en Ukraine, le monde connaissait déjà la pire crise des réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette situation, à son tour, a donné lieu à des niveaux presque inimaginables de violence sexuelle et de traite des êtres humains. En 2016, l'Organisation internationale du Travail a estimé que 28,7 millions de femmes et de filles dans le monde étaient dans une situation de travail forcé, de servitude pour dettes, de mariage forcé, d'esclavage ou de traite. Le rapport du Secrétaire général sur la traite des êtres humains (A/75/289) publié en 2020 précisait que 70 % de toutes les victimes de la traite identifiées étaient des femmes et des filles, dont 77 % étaient victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Ma région, le Moyen-Orient, est l'épicentre de cette crise depuis plus d'une décennie, avec des millions de personnes déplacées et exploitées. Le conflit en Ukraine ne fait donc qu'aggraver une crise mondiale déjà grave. En un peu plus de 100 jours, près de 14 millions de personnes ont été déplacées, soit plus d'un quart de la population ukrainienne. La majorité d'entre elles sont des femmes et des enfants. Nous avons déjà vu des rapports inquiétants faisant état de violences sexuelles liées au conflit et de femmes et d'enfants victimes de bandes criminelles organisées exploitant des réseaux de traite d'êtres humains. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, ce conflit exige une réponse internationale sérieuse et axée sur les questions de genre, qui donne la priorité aux besoins et à la sécurité des femmes et des

enfants en période de conflit. Comme nos collègues du Kenya et du Gabon, nous sommes très préoccupés par la question du traitement équitable et exempt de racisme qui doit être garanti à tous les réfugiés.

Dans le contexte du thème choisi pour le débat d'aujourd'hui, je tiens à souligner les points suivants. Tout d'abord, nous saluons le cadre de coopération que le Bureau de la Représentante spéciale Patten a signé avec le Gouvernement ukrainien sur la prévention de la violence sexuelle liée au conflit et les moyens de la combattre. La coopération entre l'ONU et les autorités ukrainiennes compétentes et leur groupe de travail sur la traite des êtres humains dans divers domaines, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des personnes ayant subi des violences sexuelles aux services sociaux et de santé, est essentielle. Nous appuyons le projet de la Représentante spéciale de déployer un expert en matière de traite des êtres humains pour coopérer avec les autorités en Ukraine et dans les pays voisins, car nous pensons que cela contribuera à atténuer l'horrible exploitation des femmes et des enfants dans toute la région. Ces initiatives sont des mesures positives et nécessaires qui peuvent renforcer la capacité et les efforts des pays voisins pour prévenir l'exploitation et lutter contre la traite. Nous prenons note du message de M<sup>me</sup> Patten selon lequel un pacte régional est nécessaire de toute urgence, et le Conseil de sécurité doit continuer d'apporter son appui dans le contexte humanitaire de ce conflit. Les Émirats arabes unis appuient les deux propositions.

Deuxièmement, nous savons déjà à quel point il est essentiel mais difficile de collecter des données ventilées par sexe dans les situations de conflit, notamment pour mieux comprendre l'incidence d'un conflit sur la traite des êtres humains et les violences sexuelles liées au conflit. Des initiatives telles que l'analyse rapide de genre réalisée par ONU-Femmes et CARE International donnent un aperçu de la dynamique de genre dans le conflit en Ukraine, et c'est le type d'analyse qui permet de mieux orienter les interventions et de les adapter aux besoins des femmes et des filles en Ukraine. Il faut continuer de les financer suffisamment.

Troisièmement, le conflit continue de compromettre la sécurité alimentaire mondiale, ce qui a un effet disproportionné sur les femmes et les filles. Alors que ce sont pour l'essentiel des hommes qui prennent part aux conflits, ce sont les femmes qui sont contraintes de nourrir leurs familles par tous les moyens. Nous savons que l'insécurité alimentaire exacerbe les

vulnérabilités et peut exposer les femmes à la violence et à l'exploitation lorsqu'elles cherchent à subvenir aux besoins de leur famille, en particulier dans les zones rurales. En raison de ces répercussions, le Conseil de sécurité doit maintenir la question de l'exacerbation de l'insécurité alimentaire mondiale par les conflits au sommet de son ordre du jour. Dans ce sens, les Émirats arabes unis félicitent le Secrétaire général pour les efforts qu'il fournit afin de faciliter l'expédition de céréales à partir des ports ukrainiens et encouragent toutes les initiatives en cours à cet égard.

Bon nombre de mesures peuvent être prises pour atténuer, prévenir et combattre la violence sexuelle liée au conflit et la traite des êtres humains en Ukraine. Mais il n'y a qu'une seule véritable façon d'y mettre fin : en mettant un terme au conflit au moyen d'une solution diplomatique à laquelle les femmes participeront véritablement, à part entière, sur un pied d'égalité et dans le cadre de laquelle elles seront associées à tous les efforts de médiation et de dialogue. Nous espérons voir cela se produire au plus tôt, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour saluer la présence du Président du Conseil européen, Charles Michel, dans la salle aujourd'hui et, comme toujours, celle de notre collègue l'Ambassadeur d'Ukraine. Je remercie sincèrement nos intervenantes de ce matin : la Représentante spéciale du Secrétaire général Pramila Patten, Natalia Karbowska et Sherrie Rollins Westin. Nous leur sommes très reconnaissants de leurs témoignages qui donnent à réfléchir sur la souffrance et la destruction provoquées par la guerre insensée et illégale de la Russie en Ukraine, qui, comme nous le savons tous, a maintenant dépassé les 100 jours. Chaque jour depuis le début de cette guerre odieuse, nous en observons les conséquences : des civils attaqués et tués, des écoles et des hôpitaux pris pour cible, des déplacements massifs et des familles séparées, ainsi que le sujet qui nous réunit dans cette salle aujourd'hui, les violences sexuelles liées au conflit et la traite des êtres humains. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une opération militaire spéciale. Il s'agit d'une guerre illégale, entraînant délibérément des dommages et des souffrances.

Plus de 15 millions de personnes ont désormais fui leurs foyers, dont la grande majorité sont des femmes et des enfants. La rapidité et l'ampleur de ce déplacement sont sans précédent pour les temps modernes. Lorsque la Fédération de Russie a poursuivi son invasion de

l'Ukraine fin février, on a immédiatement tiré la sonnette d'alarme concernant la traite des êtres humains. Nous savons que les conflits et les déplacements exacerbent la traite des êtres humains. Nous savons qu'ils constituent un terrain fertile pour les trafiquants d'êtres humains, les réseaux criminels organisés qui cherchent à exploiter les plus vulnérables de nos sociétés, comme Pramila Patten, la Représentante spéciale, l'a tristement souligné ce matin avec une éloquence frappante. Les organisations de la société civile, les autorités nationales et les organismes des Nations Unies sur le terrain se sont rapidement mobilisés pour intervenir, sensibiliser les réfugiés et leur fournir des informations, et prodiguer des formations aux prestataires de services et à la police des frontières. Aujourd'hui, je tiens à les remercier sincèrement pour leur travail. Ils ont sans aucun doute permis d'éviter des dégâts. Mais il faut faire davantage pour garantir la robustesse des efforts de prévention.

Alors que la guerre continue de faire rage, la vulnérabilité des personnes qui fuient continue d'augmenter. Les membres de groupes marginalisés, tels que les enfants non accompagnés et les personnes handicapées, sont exposés à des risques particuliers. La vague de volontaires qui se sont mobilisés pour venir en aide aux personnes en fuite incarne ce que l'humanité a de mieux. Leur action illustre le socle sur lequel reposent les droits de l'homme, et même l'ONU, à savoir que la dignité est inhérente à la personne humaine. Mais nous devons nous assurer que des procédures rigoureuses d'agrément et d'enregistrement sont instaurées pour prévenir l'exploitation et la traite. Comme l'ont souligné la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, Siobhán Mullally, et d'autres, il faut aussi prévoir des mesures de protection internationale élargies et des couloirs de migration sûrs pour réduire le risque de traite. En accueillant plus de 30 000 Ukrainiens en Irlande dans le cadre de la directive de l'Union européenne relative à la protection temporaire, nous avons cherché à atténuer ces risques.

Nous savons également que les conflits et les déplacements exacerbent les violences sexuelles et fondées sur le genre. Le Conseil de sécurité a reçu des informations horribles faisant état de violences sexuelles perpétrées par des soldats russes contre des femmes et des filles, des hommes et des garçons. Le viol n'est pas une conséquence inévitable de la guerre, c'est un acte qui peut constituer un crime de guerre et qui inflige à ses victimes et leurs communautés des séquelles et des traumatismes à vie. Comme la Représentante spéciale

du Secrétaire général Patten l'a dit tout à l'heure, même un seul cas est un cas de trop. Le Conseil de sécurité a condamné les violences sexuelles liées aux conflits et a reconnu qu'elles pouvaient constituer un crime de guerre. Mais il est grand temps que la communauté internationale redouble d'efforts et fasse en sorte que de tels crimes ne restent pas impunis.

Comme l'a déclaré M<sup>me</sup> Patten lors de son passage à Kyïv, le droit international ne doit pas être une promesse vide de sens. Il ne peut pas l'être. Les efforts déployés pour collecter des éléments de preuve et enquêter sur ces crimes, notamment via le cadre de coopération, permettront de faire en sorte que les responsables rendent des comptes. Nous apportons tout notre appui au travail que mène la Représentante spéciale Patten dans le contexte du cadre de coopération avec le Gouvernement ukrainien, et nous nous faisons l'écho des appels qu'elle a lancés à la Fédération de Russie ce matin pour qu'elle coopère. Justice sera rendue aux victimes et aux personnes rescapées.

Les informations faisant état d'une augmentation de la violence domestique en Ukraine sont également très inquiétantes. Les personnes rescapées des violences fondées sur le genre sont désormais confrontées à une double crise, car les services compétents ne sont pas en mesure d'assurer totalement leur protection et de répondre à tous leurs besoins. Outre la justice, toutes les personnes rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre et de la traite des êtres humains méritent protection et assistance. Des services complets centrés sur les rescapés doivent être fournis à toutes les étapes : en Ukraine, aux frontières et dans les pays de transit et d'accueil. Cela signifie qu'il faut tenir compte des besoins spécifiques des groupes et individus en situation de vulnérabilité. Les services de santé sexuelle et reproductive et le soutien psychosocial doivent être prioritaires.

Pour terminer, je vais m'adresser directement à la Fédération de Russie. Il ne doit y avoir aucun doute sur le fait que cette guerre prendra fin. Elles le font toutes. La lumière finit toujours par triompher des ténèbres. Si la Russie a la moindre compassion pour les millions de victimes et un quelconque respect pour le droit international, et si elle peut encore faire preuve d'humanité, elle doit mettre un terme dès maintenant à cette guerre et à ces souffrances insensées. Il n'est jamais trop tard pour agir convenablement.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les intervenantes des informations qu'elles ont fournies.

Accuser les soldats russes de commettre des crimes de nature sexuelle est une tactique favorite du régime de Kyïv et de nos collègues occidentaux depuis le tout début de notre opération militaire spéciale en Ukraine. Nous nous rappelons tous la manière dont, dans les médias ukrainiens et occidentaux et dans cette enceinte, nos soldats ont été accusés à maintes reprises de violences sexuelles, en citant des rapports contenant des informations prétendument fiables. Cependant, aucun élément de preuve n'a été fourni. D'ailleurs, aucune preuve n'a été fournie non plus, aujourd'hui, par les intervenantes ou les délégations qui ont pris la parole. Ces accusations cadraient bien avec le discours soigneusement élaboré par les stratégestes politiques occidentaux, afin de présenter les soldats russes comme des bêtes et des barbares. C'est exactement ce que les acolytes de Goebbels ont fait sur la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les membres se souviendront sans doute du Représentant permanent de l'Ukraine nous décrivant, apparemment guidé par le même manuel fasciste, la manière dont les soldats russes volaient des appareils ménagers et même des toilettes, en quittant Boutcha, parce que, selon lui, il n'y avait pas de toilettes en Russie.

La mise en scène de Boutcha, que nos collègues britanniques n'ont pas jugée suffisante pour convoquer la séance du Conseil de sécurité que nous avons demandée, a jusqu'à présent été le point d'orgue de cette campagne de diffamation mensongère et infondée. À présent, tant d'incohérences et de réfutations de la version officielle sont apparues que nos partenaires occidentaux hésitent à mentionner l'épisode. Dans le même temps, les accusations infondées de violences sexuelles ne se font pas plus rares. La séance de ce jour l'a prouvé une fois de plus.

J'enviens aux collègues qui ont été particulièrement disert à ce sujet. Je leur recommande d'être prudents, car aucune des allégations de Kyïv n'est étayée par la moindre preuve. La meilleure démonstration en a été faite récemment par la Médiatrice ukrainienne pour les droits de l'homme, Mme Denisova. Il se trouve qu'elle a mis tant de zèle à son travail que le régime de Kyïv l'a renvoyée, sous un prétexte intéressant : l'accent flou inexplicable mis sur les nombreux détails concernant les crimes sexuels et les viols d'enfants, commis dans les territoires occupés, qui ne pouvaient pas être confirmés

par des éléments factuels. Autrement dit, M<sup>me</sup> Denisova avait menti au monde entier pendant tout ce temps – une nouvelle choquante même pour les autorités de Kyïv. J'engage donc ceux qui, par habitude, ont savouré toutes les accusations contre les soldats russes à bien réfléchir à la question de savoir s'ils peuvent faire confiance aux informations, ou plutôt aux fausses informations, qui sont diffusées par Kyïv. Il ne s'agit pas seulement de Denisova.

Beaucoup d'allégations de violences sexuelles, que les médias occidentaux ont puisé dans la machine à propagande de Kyïv, ont déjà été réfutées, soit par des responsables, soit par les prétendues victimes elles-mêmes. Par exemple, les autorités de Kherson ont indiqué que rien n'étayait les allégations selon lesquelles des soldats russes auraient infligé des violences sexuelles à 11 habitantes de la ville, comme de douteuses plateformes en ligne l'avaient rapporté.

Nastya Savchishin, qui a fait le tour du monde des actualités, en tant que fille violée et tuée par les Russes au seul motif qu'elle était ukrainienne, a admis qu'elle allait bien et que ce n'était qu'une session photo, si étrange qu'elle ait été.

Je citerai également l'exemple d'une fille qui, selon un conseiller du Cabinet du Président de l'Ukraine, le dénommé Oleksiy Arestovych, aurait été violée et torturée par des soldats russes, à Hostomel, puis serait morte. Sauf que les faits se sont produits à Marioupol, et non à Hostomel, et que les agresseurs étaient des nazis du bataillon Azov, pas des Russes. Il y a des preuves de ce crime.

Nos opposants se cantonnent à des allégations infondées, mais je vais parler de crimes concrets commis par les nationalistes ukrainiens.

Comme indiqué par le Comité d'enquête de Russie, des charges ont été retenues contre le commandant en second d'une compagnie de sapeurs-pompiers chargé du moral des troupes de l'unité militaire A-2777 de la 36<sup>e</sup> brigade de marine des forces armées ukrainiennes, le lieutenant-chef Sergei Batynsky, qui a commis un crime terrible. Début avril, des soldats des forces armées ukrainiennes de la 36<sup>e</sup> brigade de marine détenaient deux cyclistes civils de Marioupol, un mari et sa femme, confinés dans une cave. À un moment, Batynsky, en état d'ébriété, a violé la femme en présence du mari, tout en menaçant de la tuer. Quand le mari a essayé de l'arrêter, Batynsky l'a abattu, devant la femme. Batynsky a avoué les faits lors d'un interrogatoire filmé qui a été mis à la disposition du public.

Le 7 mars, des militaires de la République populaire de Donetsk, qui déminaient dans les environs de la mine de Kommunar, près de Donetsk, ont découvert une tombe où se trouvaient les corps de quatre femmes. Des expertises ont montré qu'avant leur mort, elles avaient été violées et torturées. L'une des victimes était enceinte. Les dépouilles ont été découvertes dans la zone où le bataillon nationaliste Aidar avait été stationné.

Le 28 mars, des nationalistes du bataillon Azov ont violé et torturé à mort une jeune femme dans les locaux de l'école n° 18 de Marioupol. Son corps démembré, avec les mains coupées et une swastika marquée au fer rouge sur le ventre, a choqué toutes les personnes qui l'ont vu. Nous avons mentionné cette tragédie à la séance du Conseil de sécurité tenue le 11 avril (voir S/PV.9013).

Des travaux sont actuellement menés dans les territoires libérés de l'Ukraine, ainsi que dans les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, pour trouver des éléments factuels et des preuves concernant les crimes des forces armées ukrainiennes. Ces travaux sont menés par les autorités d'investigation de la Russie, de la République populaire de Lougansk et de la République populaire de Donetsk.

Les nationalistes ukrainiens sont connus pour leur cruauté. Néanmoins, même parmi eux, il y a des unités qui ont dépassé les limites, même du point de vue de Kiev. À l'été 2015, il y a eu un scandale en Ukraine, à propos du bataillon nationaliste Tornado. Les autorités ukrainiennes ont accusé ses membres de pillage, de torture, de violences contre des femmes comme des hommes, de pédophilie, de meurtres et d'enlèvements de civils ukrainiens. Une bonne partie des auteurs ont été condamnés, notamment le commandant du bataillon, Onishchenko. Toutefois, en mars de cette année, ils ont tous été relâchés dans le cadre de l'amnistie accordée par le Président Zelenskyy.

À présent que près de 2 500 membres du bataillon nationaliste Azov ont capitulé à Marioupol, mettant fin à leur résistance inutile sur le site de l'aciérie Azovstal, tous leurs crimes font l'objet d'enquêtes approfondies. Les habitants de Marioupol libérée jouent un rôle actif dans ce processus.

Bientôt, la communauté internationale apprendra la vérité au sujet des crimes, y compris les crimes sexuels, commis par les formations nationalistes et les forces armées ukrainiennes, que les autorités de Kiev et leur parrains occidentaux essaient de toutes leurs forces de glorifier.

Les preuves ne manquent pas quant à la façon dont ces moins-que-rien ont tiré sur des civils, du personnel médical et des bénévoles qui aidaient les blessés. Des chars ukrainiens ont directement visé les immeubles résidentiels. Les prisonniers d'Azovstal ont témoigné que ces ordres venaient de leurs commandants ; ils se sont également cachés dans des bâtiments résidentiels pour éviter les bombardements russes. Les membres du bataillon Azov n'ont pas laissé les malades et les blessés sortir de l'hôpital ; ils ont mis le feu aux locaux et intimidé et humilié des civils. Un charnier contenant jusqu'à 300 corps a été découvert à Marioupol, où des témoins oculaires disent avoir vu des membres du bataillon Azov jeter les cadavres des personnes qu'ils avaient tués quand ils contrôlaient la ville.

Le conflit en Ukraine a donné une impulsion au secteur de l'exploitation des réfugiés ukrainiens dans les pays européens, comme M<sup>me</sup> Patten l'a dit plus tôt. À en juger par les informations disponibles, les institutions spécialisées de l'Union européenne estiment que la menace de la traite pour les réfugiés ukrainiens est plutôt élevée, compte tenu du fait que, ces dernières années, l'Ukraine a été classée au cinquième rang des États les plus touchés par la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle en Europe. Ce problème doit rester au centre de notre attention, car il faut combattre la violence contre les réfugiés et leur exploitation dans les États européens.

Ce n'est un secret pour personne que l'Occident reçoit d'Ukraine des réfugiées qui ont beaucoup souffert. À Las Vegas, il y a des affiches invitant des strip-teaseuses ukrainiennes à des auditions. En Allemagne, la chaîne de restauration rapide KFC a mis une affiche portant l'inscription « Les poulettes d'Ukraine sont vraiment les bienvenues en Ukraine », avec un lit en arrière-plan. Il est difficile de croire qu'il s'agit seulement d'une publicité innocente. Apparemment, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Pourtant, cela montre à quel point les risques d'exploitation sexuelle des réfugiées ukrainiennes sont élevés en Occident. Nous avons tous vu les images terrifiantes du traitement sadique infligé à des détenus et à des prisonniers de guerre russes par des militaires ukrainiens, qui se sont rapidement propagées sur Internet. Les nationalistes ukrainiens sont tout aussi cruels avec la population pacifique du Donbass et du sud-est de l'Ukraine en général, qu'ils ne perçoivent que comme des séparatistes qui, en 2014, ont choisi de prendre leur autonomie par rapport aux autorités de Maïdan. C'est aussi comme cela qu'ils traitent les femmes, sans la moindre pitié.

Une fois encore nous réfutons toutes les allégations de violences sexuelles qui visent l'armée russe. Il s'agit d'un mensonge que nous rejetons avec vigueur. Nous disons en toute responsabilité que l'armée russe se conforme à des règles strictes dans tout ce qu'elle fait. La loi prévoit une peine sévère pour les tentatives de violence contre des civils. Pour nous, le respect du droit international humanitaire est une priorité qui passe avant toutes les autres. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant des membres des forces armées et des bataillons nationalistes ukrainiens. Par conséquent, si on veut réellement combattre la pratique des crimes sexuels en Ukraine, on ne détourne pas le regard des nombreux crimes sexuels commis par l'armée ukrainienne, même si des considérations politiques peuvent encourager tel ou tel à fermer les yeux sur cette pratique honteuse.

En conclusion, je voudrais mentionner quelques points qui n'ont pas de lien direct avec le thème de la présente séance. Nous avons pris note de l'intention des États-Unis et du Royaume-Uni de fournir à l'Ukraine des systèmes d'artillerie à longue portée et des lance-roquettes multiples. En laissant de côté les arguments peu convaincants en faveur d'une telle mesure irresponsable, je voudrais attirer l'attention sur le fait que le régime de Kiev a déjà interprété cette décision comme une carte blanche pour poursuivre et intensifier le bombardement des installations civiles dans le Donbass, que l'artillerie ukrainienne ne peut plus atteindre après ses récentes défaites.

Ainsi, les munitions des États-Unis qui ont été récemment fournies à l'Ukraine sont déjà utilisées pour effectuer des frappes contre des installations dans le Donbass, notamment les écoles et autres établissements d'enseignement. Il y a des victimes, y compris parmi les enfants. Nous en avons déjà parlé lors de la séance tenue le 2 juin (voir S/PV.9052). Ces pilonnages n'ont aucun intérêt militaire, et Kiev le sait pertinemment. Je voudrais également faire remarquer à mes collègues des États-Unis et du Royaume-Uni que leurs pays se rendent directement complices des crimes commis par les forces armées ukrainiennes dans le Donbass, avec toutes les conséquences que cela implique. Les récentes déclarations faites par les représentants ukrainiens montrent clairement que le régime de Kiev n'envisage pas de limiter l'utilisation de l'artillerie à longue portée et des lance-roquettes multiples, ce qui contredit les assurances données par Washington et Londres que des restrictions sont en place.

Dans ce contexte, les déclarations de certains responsables occidentaux, notamment le Secrétaire d'État Blinken, selon lesquelles Kiev n'utilisera pas les lance-roquettes multiples des États-Unis contre des cibles situées sur le territoire russe, ne sont pas convaincantes. En fait, en tenant ces propos, le Chef de la diplomatie des États-Unis tente de légitimer les frappes contre la République populaire de Donetsk et la République populaire de Lougansk qui tuent des civils, y compris des enfants. À cet égard, nous nous réservons le droit non seulement de modifier le tracé de la menace que les néo-nazis font peser sur la Russie et les Républiques du Donbass afin de tenir compte de la distance que peuvent couvrir ces nouveaux projectiles à longue portée, mais aussi de prendre pour cible les centres où sont prises les décisions d'utiliser ce type d'armes.

Je me dois également de mentionner qu'en raison de la corruption rampante et notoire des fonctionnaires ukrainiens, les armes fournies par les États-Unis et l'Europe sont presque vendues ouvertement sur le marché noir ukrainien. Une simple recherche sur Internet montre que les missiles Stinger américains sont vendus 7 000 dollars la pièce et les missiles Javelin 30 000 dollars la pièce. L'offre d'armes à feu et de munitions occidentales est tout simplement extraordinaire. Naturellement, les terroristes internationaux, y compris les groupes actifs en Europe et aux États-Unis, ne manqueront pas de profiter de ces aubaines. Je prévient donc tout de suite mes collègues du Royaume-Uni et des États-Unis : lorsque leurs propres citoyens commenceront à leur poser des questions gênantes, qu'ils n'essaient pas de nous en faire porter la responsabilité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Patten, de son exposé éclairant. M<sup>me</sup> Karbowska nous a fait part du point de vue douloureux mais indispensable de la société civile sur ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine. Je remercie M<sup>me</sup> Rollins Westin du travail formidable que Sesame Workshop accomplit au profit des enfants du monde entier. Nous avons pris note de ses recommandations, et nous la remercions d'avoir insisté sur l'importance cruciale que revêt l'appui à la petite enfance.

Je me félicite de la participation du Président du Conseil européen, S. E. M. Charles Michel, à la présente séance, qui témoigne une nouvelle fois de l'importance et de la pertinence de la question à l'examen.

La soi-disant opération spéciale menée par la Russie en Ukraine – en réalité, une agression non provoquée et injustifiée qui est en passe de devenir une guerre d'usure – entre dans son quatrième mois. Cent trois jours se sont écoulés depuis le début de cette guerre voulue par la Russie, qui est inacceptable et aurait totalement pu être évitée. Elle continue de ravager le pays et a des conséquences dévastatrices sur l'ensemble de la population.

Avec chaque jour qui passe, cette guerre apporte son lot de nouvelles victimes, et chaque fois que nous tenons une séance sur cette question, nous entendons parler de civils pris au piège du conflit, de la multiplication des violations des droits humains et des crimes commis, ainsi que du nombre sans précédent de personnes déplacées. À ce jour, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recensé 9 000 victimes, sachant que le bilan réel est toujours beaucoup plus lourd. Quelque 6,8 millions de personnes ont franchi la frontière de l'Ukraine. Elles n'ont rien demandé et ont été contraintes d'abandonner leur vie et leurs habitudes du jour au lendemain, ce qui constitue le déplacement de population le plus rapide et le plus important d'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce sont des faits, et non de la fiction. Ces déplacements massifs ont créé un environnement qui exacerbe les inégalités et les vulnérabilités, en particulier pour les personnes les plus touchées, à savoir, comme dans tout conflit, les femmes et les enfants, qui sont confrontés à la violence sexuelle et fondée sur le genre, à la traite des êtres humains et à l'exploitation.

Alors que cette escalade dévastatrice se poursuit dans l'est de l'Ukraine, les conditions se détériorent pour les civils qui cherchent un refuge et sont privés des produits de base, y compris l'eau. Dans bien des cas, ils ne peuvent pas recevoir de l'aide ou être évacués en toute sécurité. Nous avons été témoins d'une terrible inhumanité à Marioupol. Nous espérons que cela ne se reproduira pas ailleurs.

Nous tenons aussi à exprimer notre profonde inquiétude concernant les milliers d'enfants qui, selon les informations recueillies, ont été déportés en Russie où ils sont détenus dans des camps de « filtration ». Le droit international humanitaire est clair. Au titre de ce droit, la déportation massive et forcée de personnes pendant un conflit constitue un crime de guerre. Nous demandons que toute la lumière soit faite et qu'une enquête indépendante soit menée sur cette question.

Plusieurs évaluations réalisées par les acteurs sur le terrain révèlent que les principales préoccupations des femmes et des filles sont les suivantes : les menaces pour leur sécurité physique liées au conflit et aux bombardements incessants, l'insécurité alimentaire et le manque d'accès aux soins de santé, notamment l'ensemble des services de santé reproductive, les soins dispensés aux victimes de viols et les soins de santé mentale. Chaque jour, il y a des preuves de plus en plus nombreuses attestant des violences sexuelles dans les zones libérées. Grâce aux découvertes faites dans les villes libérées de la région de Kyïv, nous savons à présent que les civils ont été pris pour cible, torturés et tués à grande échelle et que les femmes et les filles ont été victimes de viol, qui a été utilisé comme arme de guerre.

Selon de multiples informations et témoignages, les soldats russes ont enfoncé les portes des caves et des sous-sols où les habitants s'abritaient et violé les femmes qui s'y trouvaient. Certains de ces actes ignobles ont été commis en présence des enfants de ces femmes. Qui plus est, les autorités ukrainiennes ont signalé à plusieurs reprises des cas de viols et de violences sexuelles dans les zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien. Human Rights Watch a recueilli des éléments de preuve concernant les allégations de crimes de guerre, y compris les viols.

Étant donné que les autres villes et villages sont toujours occupés – en fait, près de 20 % du territoire ukrainien est occupé –, seuls quelques éléments de preuve parviennent au reste du monde. Les découvertes faites à Boutcha et à Irpin suscitent des inquiétudes quant à la sécurité des femmes et des filles vivant dans d'autres villes occupées par la Russie et coupées du monde. Nous demandons de nouveau qu'une enquête approfondie soit menée sur ce qui s'apparente à des attaques systématiques commises par des soldats contre des civils.

La violence sexuelle liée au conflit est un acte ignoble. Il s'agit d'un crime de guerre. Toutes les affaires de violence sexuelle recensées doivent faire l'objet d'une enquête rigoureuse. L'application du principe de responsabilité ne peut et ne doit pas être une option, mais une obligation. Nous appuyons fermement les travaux de la Cour pénale internationale, qui a dépêché des équipes sur le terrain afin de recueillir des éléments de preuve concernant les crimes graves, les crimes de guerre, les actes de génocide et les crimes contre l'humanité commis, y compris les atteintes sexuelles contre les

femmes et les enfants. Nous attendons également avec intérêt la visite de la Commission d'enquête qui débute demain.

La collecte d'éléments de preuve sur les violences sexuelles doit suivre une procédure normalisée. Tout doit être mis en œuvre pour recueillir des informations crédibles, pertinentes et fiables sur les violences sexuelles, de manière à donner des moyens d'action aux personnes rescapées et à renforcer les mécanismes d'établissement des responsabilités. Il ne faut ménager aucun effort pour assurer la protection des victimes des violences sexuelles en Ukraine et leur offrir une aide vitale et des services de réadaptation, notamment l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes. Nous devons adopter une approche axée sur les personnes rescapées afin de leur donner des moyens d'agir et de régler les problèmes liés à leur stigmatisation.

L'augmentation du risque de vulnérabilité va de pair avec la traite des êtres humains. Selon certaines informations, il existe un risque élevé de traite à des fins d'exploitation sexuelle aux frontières, en particulier pour les enfants et les jeunes femmes qui sont rarement accompagnés par les membres de leur famille. En effet, les auteurs de ces actes profitent du drame humain en cours et recourent également à l'agression. Comme l'a dit la Représentante spéciale Patten, les trafiquants multiplient les fausses promesses de toutes sortes pour attirer les victimes dans leurs filets et les exploiter. Il faut donc intensifier la collaboration avec les services de contrôle des frontières et les partenaires gouvernementaux pour renforcer les mécanismes de prévention.

Les Ukrainiens veulent que la guerre prenne fin. Ils veulent rentrer chez eux, retrouver leurs proches et reconstruire leur vie en toute sécurité et dans la paix. Nous voulons la même chose. Aidons les Ukrainiens, en particulier les femmes et les filles, à sortir de ce cauchemar pour retrouver une vie normale et, pourquoi pas, à recommencer à rêver. Seuls les chars, les missiles et les soldats russes les en empêchent.

Cette guerre n'aurait jamais dû commencer, et elle doit cesser. Cependant, tant que nos appels resteront sans effet, nous devons donner la priorité à la protection des civils, des femmes et des enfants, rassembler des éléments de preuve et garantir l'application du principe de responsabilité. N'oublions pas qu'un jour, des preuves parviendront aux tribunaux et les auteurs de ces crimes devront en répondre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Kyslytsya** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés détaillés la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Pramila Patten, ainsi que M<sup>me</sup> Natalia Karbowska, du Fonds pour les femmes ukrainiennes, et M<sup>me</sup> Sherrie Rollins Westin, de l'organisation Sesame Workshop. Je tiens également à remercier la présidence albanaise d'avoir organisé la présente séance. Nous nous félicitons de la détermination du Conseil de sécurité à maintenir la question de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine en tête de ses priorités. Même si le Conseil est dans l'impossibilité de prendre des mesures efficaces pour riposter à ce qui est actuellement la menace la plus dangereuse pour la paix et la sécurité internationales, il demeure important que nous soyons réunis ici aujourd'hui. À cet égard, je tiens à réaffirmer qu'il n'y a pas d'autre option que de régler le problème de l'occupation par la Russie du siège permanent de l'Union soviétique, le plus tôt étant le mieux. En tant qu'agresseur et transgresseur, cet intrus menace la stabilité de tout l'édifice. Nous avons besoin d'un Conseil qui soit crédible et de solutions qui soient efficaces.

Je vois également le représentant du régime de Poutine occuper le siège permanent de l'Union soviétique. Il est important que la délégation russe continue de se présenter aux séances du Conseil de sécurité sur l'Ukraine. Elles constituent une forme de réunion préalable au procès et sont précieuses, car elles sont consignées aux procès-verbaux, ce qui signifie que tout ce que disent ces complices de crimes peut être utilisé et sera utilisé contre eux devant les tribunaux. Bien entendu, ils ont le droit, dans leur intérêt, de demander conseil à un avocat avant de s'exprimer en cette enceinte, et peut-être le font-ils déjà.

C'est toute l'Ukraine qui saigne maintenant, surtout sur les lignes de front, où l'armée russe continue à employer les méthodes de guerre les plus barbares et les plus inhumaines. Dans les territoires occupés, les Russes consolident leurs pratiques de terrorisme, de néocolonialisme et de génocide. Toutes les villes et tous les villages ukrainiens pourraient être la cible des roquettes russes, comme cela a été le cas hier à Kyïv.

Dans toute guerre, ce sont les personnes les plus vulnérables qui souffrent le plus, c'est-à-dire les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. L'invasion de l'Ukraine par la Russie ne

fait pas exception. La cruauté sauvage des envahisseurs a transformé la vie de millions d'Ukrainiens en un cauchemar sans fin. Pas moins de 5 millions de personnes dans toute l'Europe ont été enregistrées comme réfugiés d'Ukraine, la plupart étant des femmes et des enfants, et sont toujours à l'étranger. Près de 12 millions de personnes sont désormais déplacées. Nous remercions chaque ami qui offre un abri aux Ukrainiens en attendant que les forces russes soient repoussées hors d'Ukraine.

Nous demeurons extrêmement préoccupés par le sort des Ukrainiens qui ont été transférés de force vers la Russie. Comme la Russie l'a elle-même admis, plus d'un million de citoyens ukrainiens ont été transférés vers diverses régions de Russie, dont plus de 234 000 enfants, parmi lesquels plusieurs milliers sont orphelins ou privés de protection parentale. Nous condamnons fermement la décision de la Russie de simplifier la procédure d'obtention de la citoyenneté russe pour les orphelins ukrainiens et les enfants ukrainiens privés de protection parentale, en violation flagrante de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, qui oblige toute puissance occupante à ne pas modifier l'état civil des enfants, ainsi que de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989. La Russie refuse de fournir la moindre information aux autorités ukrainiennes ou aux organisations internationales sur les personnes qui ont été transférées de force, et le risque est réel qu'elles deviennent des victimes de traite des êtres humains ou d'exploitation et d'atteintes. Nous appelons les organismes des Nations Unies à réfléchir aux moyens par lesquels ils peuvent contribuer plus efficacement à la protection des enfants ukrainiens touchés par le conflit armé ainsi qu'au retour rapide et en toute sécurité en Ukraine des enfants qui ont été déplacés de force ou transférés vers la Fédération de Russie.

Les forces de l'ordre ukrainiennes, les organisations non gouvernementales et les médias continuent de recenser de nombreux cas de violences sexuelles commises par des soldats russes en Ukraine. Des plaintes concernant des crimes sexuels commis par les envahisseurs ont été reçues dans les régions ukrainiennes de Donetsk, de Zaporijia, de Kyïv, de Louhansk, de Kharkiv, de Kherson et de Tchernihiv. Selon notre ministère de l'intérieur, des mineurs et des femmes âgées figurent parmi les victimes des violeurs russes. Des décès ont également été recensés. L'enquête sur les crimes sexuels commis dans les territoires temporairement non contrôlés de l'Ukraine est compliquée. Les occupants russes continuent de faire disparaître les traces de ces crimes

en brûlant les cadavres des civils torturés et violés. Nous nous félicitons de la première mission en Ukraine des membres de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, qui débute demain. La Commission doit se rendre dans plusieurs endroits en Ukraine pour obtenir des informations de première main sur les accusations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, ainsi que pour rencontrer des victimes, des témoins et des déplacés.

L'Ukraine reste déterminée à trouver des solutions pour éviter une crise alimentaire mondiale et est prête à œuvrer pour créer les conditions nécessaires à la reprise des exportations à partir du port d'Odessa. La question est de savoir comment s'assurer que la Russie n'utilisera pas ces axes commerciaux pour attaquer la ville. Cette question est devenue encore plus pertinente après le tir de missile de dimanche dernier sur Kyïv, où quatre roquettes ont touché les installations du garage automobile de Darnytsia. Comme toujours, la Russie affirme avoir détruit du matériel militaire, notamment des chars envoyés par nos alliés. Mais en réalité, l'usine ne faisait que réparer des wagons de marchandises utilisés pour le transfert ferroviaire de céréales vers les ports maritimes ukrainiens. Ce que cela démontre, c'est que tous les contes de fées de Poutine, qu'il raconte avec tant d'éloquence à ses rares interlocuteurs, sur sa volonté de faciliter les exportations de blé ukrainien sont très éloignés de la réalité. Lorsque nous entendons Poutine dire qu'il n'utilisera pas les axes commerciaux pour attaquer Odessa, nous ne devons pas oublier qu'il est cette même personne qui a dit au Chancelier allemand Scholz et au Président français Macron qu'il n'attaquerait pas l'Ukraine, quelques jours seulement avant de lancer une invasion à grande échelle. Face aux promesses vides de Poutine, la réponse commune de la communauté internationale doit être une pression accrue plutôt qu'une gratitude prématurée et injustifiée. Nous poursuivons notre collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires pour faire en sorte que les routes maritimes pour l'exportation de produits agricoles ukrainiens soient fonctionnels. Dans un premier temps, la Russie doit retirer ses forces navales des eaux maritimes entourant l'Ukraine et fournir des garanties de sécurité contre les attaques visant les ports et les convois commerciaux.

La Russie n'a jamais considéré les résidents locaux comme dignes de confiance, et son attitude à l'égard de la population de la partie du Donbass qui est occupée depuis 2014 en dit long à cet égard. Les descentes dans les rues et les appartements pour appeler la population à rejoindre l'armée et la mobilisation forcée de tous les

hommes qui ne parviennent pas à se cacher sont la triste réalité à Donetsk, à Louhansk et dans d'autres villes de la partie occupée du Donbass. Mal équipés et sans aucun moyen de protection, ces hommes sont jetés contre les positions ukrainiennes sur les lignes de front, servant de chair à canon et de bouclier aux soldats russes. Il ne fait aucun doute que les mêmes pratiques seront utilisées contre la population des territoires qui sont occupés depuis février. S'ils ne sont pas libérés, la Russie en fera de nouveaux bastions pour mener de nouvelles attaques. C'est pourquoi nous réaffirmons que toute concession, comme le conseillent actuellement certaines personnes bien intentionnées, ne fera qu'ouvrir la porte à une nouvelle guerre, avec le même niveau de violence, et ce, plus près de nos frontières occidentales.

En tant que nation, l'Ukraine et son patrimoine génétique ont été dévastés à de nombreuses reprises au cours des 100 dernières années au moins, en commençant par l'invasion bolchevique et l'intégration de l'Ukraine dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Cela a été suivi du génocide commis sur ordre de Staline durant la Grande Famine artificielle de 1932 et 1933, généralement connue sous le nom d'Holodomor, durant laquelle jusqu'à 10 millions d'Ukrainiens sont morts de faim lorsque l'armée soviétique a confisqué leurs cultures. Par la suite, l'armée soviétique a envahi l'ouest de l'Ukraine en 1939, comme convenu entre Staline et Hitler. Des centaines de milliers de personnes ont alors fui vers l'Europe et les Amériques, et des milliers de personnes qui avaient choisi de rester ou n'avaient pu s'enfuir ont été exécutées. La phase suivante a été la campagne d'annihilation lancée après le début de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les Soviétiques étaient en retraite, brûlant tout sur leur passage et faisant tout ce qu'ils pouvaient pour empêcher les troupes nazies, qui gagnaient du terrain, de profiter de la situation. Cela a été suivi par le retrait des nazis, qui ont tout brûlé et tout détruit avant que les Soviétiques ne reprennent le contrôle du territoire. Des millions de personnes ont été tuées durant la guerre dans les camps nazis et soviétiques. La russification de l'Ukraine a duré jusqu'à ce qu'elle a finalement pu regagner son indépendance.

L'invasion de 2014 a été suivie de huit longues années de guerre puis de l'invasion à grande échelle de 2022. Depuis lors, des millions de personnes ont fui à l'étranger et environ deux millions d'autres ont été déportées ou transportées en Russie, où des enfants ont été placés dans des familles d'accueil ou adoptés en masse, en violation du droit international humanitaire.

Aucun autre pays d'Europe n'a vraiment connu la profonde dévastation causée par les bolcheviques, Staline, Hitler et maintenant « Poutine » en si peu de temps. La plupart de ces problèmes, voire tous, sont d'origine humaine et ont été créés volontairement. Le manque d'empathie, ou l'hypocrisie, de certaines personnalités politiques dans ce contexte est déplorable et considéré par de nombreuses personnes comme le coup de grâce, comme le disent les Ukrainiens.

Il y a 77 ans, l'humanité s'est unie pour lutter contre le mal. Des dizaines de millions de personnes ont dû mourir pour que nous comprenions que l'apaisement et les concessions au profit de l'agresseur ne servent à rien. L'histoire a tendance à se répéter si ses enseignements ne sont pas retenus. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi pour nous ou pour l'ONU. La Russie de Poutine doit être vaincue dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales ; du peuple ukrainien, qui paie le prix ultime ; des populations du monde entier, en particulier celles qui sont tributaires des céréales en provenance de notre région ; et du peuple russe, qui devrait réintégrer la famille des nations démocratiques après sa dépoutinisation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

**M. Michel** (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance et de me donner l'occasion de prendre la parole au Conseil.

Je suis né en Belgique dans les années 1970. À l'école, nous étudions les grands artistes européens, notamment Victor Hugo, Léonard de Vinci, Shakespeare, Picasso et Goethe. Mais nous avons également étudié les chefs-d'œuvre de créateurs tels que Dostoïevski, Kandinsky, Tchaïkovski, et d'autres grands artistes russes issus de la grande culture russe. Ils ont influencé et inspiré ma propre éducation. Mais aujourd'hui, la sauvagerie de la Russie contraste brutalement avec l'héritage de ces brillants artistes.

Il y a quelques mois, j'étais à Borodianka, où des atrocités ont été commises par des soldats russes, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Ces crimes doivent être punis, et ils le seront. Pour obliger les responsables à en répondre, nous avons besoin de preuves. C'est pourquoi nous aidons maintenant à recueillir les preuves de ces crimes. L'impunité n'est pas envisageable et nous saluons les mesures provisoires

prises par la Cour internationale de Justice ordonnant à la Russie de suspendre immédiatement ses opérations militaires. Nous soutenons pleinement l'enquête du procureur de la Cour pénale internationale et le travail de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine. Et l'Union européenne apporte son concours à la Procureure générale de l'Ukraine et à la société civile dans la collecte des preuves des crimes de guerre.

Les femmes et la paix et la sécurité sont un sujet d'actualité brûlant. Il y a deux ans, le Secrétaire général, M. Guterres, a appelé à mettre fin à cette violence, tant sur les champs de bataille que dans les foyers. Pourtant, à l'heure où nous parlons, nous entendons dire que les forces russes brandissent la violence sexuelle comme une arme de guerre. La violence sexuelle est un crime de guerre, un crime contre l'humanité et une tactique de torture, de terreur et de répression – des actes honteux dans une guerre honteuse. Il faut les exposer à la lumière du jour, et ne pas les laisser impunis. Cette guerre a également poussé des millions de personnes, principalement des femmes et des enfants, à fuir leur foyer et à chercher refuge hors d'Ukraine. J'ai rencontré un grand nombre d'entre elles lorsque je me suis rendu en Ukraine, lorsque je me suis rendu en Pologne, et lorsque je me suis rendu en République de Moldova. Elles sont particulièrement vulnérables face aux trafiquants d'êtres humains. Nous, Union européenne, sommes déterminés à les protéger et à veiller à leur sécurité, sans aucune discrimination. J'ai écouté attentivement ce qui a été dit par certains orateurs autour de la table. Nous entendons leur assurer l'accès à l'éducation, à la santé et au marché du travail. Nous travaillons aussi à éradiquer la traite des êtres humains et à protéger les personnes fuyant la guerre.

Malheureusement, les violences sexuelles et de genre constituent une menace à l'échelle mondiale. Elles sont utilisées comme arme de guerre et les femmes et les filles y sont confrontées dans le monde entier, notamment en Afghanistan, en Éthiopie, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Myanmar, au Soudan du Sud, au Yémen et dans d'autres pays encore. C'est la raison pour laquelle, avec ONU-Femmes, la Fondation Mukwege et Nadia's Initiative, nous organiserons dans quelques jours à Bruxelles la deuxième conférence sur les femmes dans les conflits. J'espère que nous pourrions poursuivre sur notre lancée et intensifier nos efforts collectifs pour faire face à ce problème crucial.

À l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, je vais dire les choses franchement. Le Kremlin utilise l'approvisionnement alimentaire comme des missiles furtifs contre les pays en développement. Les conséquences dramatiques de la guerre menée par la Russie se répercutent dans le monde entier. Cela fait grimper les prix des denrées alimentaires, pousse les gens dans la pauvreté et déstabilise des régions entières. C'est la Russie qui est responsable de cette crise alimentaire imminente, et elle seule, quoi qu'en dise la campagne de mensonges et de désinformation du Kremlin. Je l'ai vu de mes propres yeux il y a quelques semaines à Odessa : des millions de tonnes de céréales et de blé coincées dans des conteneurs et des navires, à cause de navires de guerre russes en mer Noire et à cause des attaques de la Russie sur l'infrastructure de transport. Et ce sont des chars russes, des bombes russes et des mines russes qui empêchent l'Ukraine de planter et de récolter les cultures. Le Kremlin cible aussi les stocks de grain et vole les céréales en Ukraine, tout cela en rejetant la faute sur d'autres. C'est lâche. C'est purement et simplement de la propagande.

Disons ce que sont les faits. L'Union européenne n'a pris aucune sanction contre le secteur agricole en Russie – zéro. Et même nos sanctions contre le secteur russe du transport ne s'appliquent pas hors du territoire de l'Union européenne.

Le représentant russe peut quitter la salle s'il le souhaite. Peut-être est-il plus commode de ne pas écouter la vérité.

Nos sanctions n'empêchent pas les navires battant pavillon russe d'acheminer des céréales, des produits alimentaires ou des engrais vers les pays en développement. L'Union européenne, au contraire, fait tout ce qui est en son pouvoir pour aider les exportations agricoles de l'Ukraine et pour soutenir le secteur agricole ukrainien dans la saison à venir. La sécurité alimentaire mondiale est une priorité absolue pour l'Union européenne. Nous mettrons tout en œuvre pour contribuer à surmonter ce défi et soutenir les pays en développement. Pour ce faire, nous devons déverrouiller la mer Noire. Nous soutenons donc entièrement les efforts du Secrétaire général Guterres pour trouver des solutions afin de rouvrir les voies maritimes aux exportations ukrainiennes. Nous contribuerons activement aux travaux du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière, et nous coopérerons avec le Groupe des Sept et l'Union africaine.

Le Kremlin peut interdire l'utilisation du mot « guerre » et engager des poursuites pour ce motif, mais cela ne change rien à ce qu'est l'insoutenable réalité : la mort de milliers de femmes, d'enfants et d'hommes ukrainiens, des atrocités, des viols, et d'innombrables villes ukrainiennes réduites en ruines par les bombardements. Il s'agit d'une guerre, d'une guerre barbare menée par un membre permanent du Conseil de sécurité.

Nous assurons l'Ambassadeur de l'Ukraine que nous continuerons d'épauler l'Ukraine. Nous continuerons de soutenir son pays et son peuple. Nous maintiendrons la pression sur la Russie, et nous lui opposerons la vérité. La Russie attaque un pays, un peuple : l'Ukraine. Mais la Russie attaque aussi les valeurs et les principes de l'Organisation : la dignité humaine, la tolérance, la coopération multilatérale et le droit international. Ce sont nos valeurs communes, ce sur quoi cette maison repose.

C'est donc bien plus qu'une guerre contre une nation. C'est une guerre contre tout ce que nous avons construit au fil des générations depuis la Seconde Guerre mondiale. L'engagement de l'Union européenne envers la Charte des Nations Unies est inébranlable. L'Union européenne est un partenaire fiable, loyal et respectueux. Nous continuerons à coopérer sur la scène mondiale pour construire un monde plus sûr, plus libre et plus prospère.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Massari** (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Albanie d'avoir organisé la présente séance, qui tombe à point nommé, et je remercie les intervenantes de leurs exposés instructifs concernant la situation sur le terrain.

L'Italie s'associe à la déclaration que vient de prononcer le Président du Conseil européen et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Dans tous les conflits, et notamment dans cette guerre illégale et injustifiée déclenchée par la Russie, les femmes et les filles déplacées et réfugiées représentent les groupes les plus exposés aux violences sexuelles. Ainsi que l'a indiqué la Représentante spéciale Patten, outre cette situation déjà alarmante, les Ukrainiennes sont menacées par la traite des êtres humains, qui constitue un vecteur supplémentaire de violence et d'exploitation sexuelles. En effet, les femmes continuent de représenter la vaste majorité des victimes de la traite.

Ces femmes, qui sont bien souvent aussi des mères, sont prises pour cible en tant que représentation symbolique de leur peuple.

Le viol s'apparente en effet à une agression militaire à l'échelle individuelle. Il est également utilisé comme une tactique de guerre psychologique pour humilier, dominer, inspirer la peur, puis déplacer de force les enfants des victimes, en les entraînant vers la traite ou l'adoption forcée. À cet égard, il est important de rappeler avec force dans quelle mesure les mineurs sont aussi les grandes victimes de ce conflit. Ils en subissent les conséquences immédiates et indirectes. Ils souffrent de la perte de leurs parents, de leur pays, de leurs écoles et de leurs foyers, autant de facteurs susceptibles de les priver d'un avenir.

De fait, les enfants déplacés et réfugiés sont moins en sécurité et sont davantage exposés aux risques de violence et de traite des personnes. Ces considérations ont incité l'Italie à inscrire la question de la traite des personnes dans les situations de conflit au rang des priorités de son dernier mandat au Conseil de sécurité, en 2017. Nos efforts ont abouti à l'adoption, à l'unanimité du Conseil, de la résolution 2388 (2017), sur la lutte contre la traite des personnes, qui souligne l'urgence de renforcer la protection et l'assistance aux personnes déplacées qui sont victimes de la traite, en particulier les femmes et les enfants.

L'Italie estime également que la lutte contre ce terrible phénomène doit reposer sur une compréhension commune et un cadre juridique largement accepté. C'est pourquoi nous sommes favorables à la ratification universelle et à la mise en œuvre intégrale de la Convention de Palerme et de son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adoptés en Italie il y a plus de 20 ans.

Le viol des femmes en période de conflit armé ne peut rester impuni. Afin de prévenir le risque d'impunité, nous devons accroître le risque de conséquences juridiques pour tous les auteurs de ce crime de guerre barbare. Le mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité, du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme dans ce conflit est la preuve qu'il reste encore un long chemin à parcourir.

Les travaux du Conseil de sécurité, s'ils ne sont pas entravés par le recours abusif au droit de veto, pourraient tirer profit d'une contribution plus systématique de la justice internationale. Cependant,

lorsqu'il est impossible ou peu efficace que des juridictions nationales ou internationales engagent des enquêtes ou des poursuites, l'Assemblée générale devrait envisager de créer des mécanismes internationaux d'établissement des faits afin de mener des enquêtes tenant compte des questions de genre et de garantir la collecte et la préservation des éléments de preuve.

Dans le même temps, il est fondamental d'aider les pays en situation de conflit à consolider l'état de droit et les mécanismes d'établissement des responsabilités. L'Italie se félicite du cadre de coopération sur la prévention et l'établissement des responsabilités en matière de violences sexuelles commises en période de conflit qui a été récemment signé par le Gouvernement ukrainien et la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Pramila Patten.

Outre l'application du principe de responsabilité, nous n'avons qu'un seul autre moyen de prévenir les violences sexuelles et la traite des êtres humains dans le cadre de ce conflit, à savoir l'octroi d'une aide humanitaire propre à protéger les femmes et les enfants des crimes odieux qui sont actuellement commis en Ukraine. Nous devons faire usage des deux options.

Pour conclure, il va sans dire que la véritable solution à ces problèmes consiste à mettre fin à la guerre. Nous appelons une nouvelle fois la Fédération de Russie à y mettre un terme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

**M. Pildgovičs** (Lettonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des États baltes, à savoir l'Estonie, la Lituanie et mon propre pays, la Lettonie.

Je tiens tout d'abord à remercier l'Albanie d'avoir organisé la présente séance, et je remercie les intervenantes de leurs exposés. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la présence de la société civile ukrainienne au Conseil de sécurité. Il est de la plus haute importance de maintenir notre attention sur l'agression que la Russie mène actuellement contre l'Ukraine.

Nous sommes vivement préoccupés par les rapports bouleversants faisant état de violences sexuelles brutales et systématiques perpétrées par les forces armées russes en Ukraine et nous nous inquiétons du risque croissant de traite des êtres humains dans la région. Nous rappelons que, dans sa résolution 1820 (2008), le Conseil a exigé des parties à des conflits armés qu'elles mettent immédiatement et totalement fin à tous actes de

violence sexuelle contre des civils. Nous relayons cette exigence auprès de la Fédération de Russie et l'appelons à mettre un terme immédiat aux violences sexuelles perpétrées par ses forces armées en Ukraine.

Pour ce faire, des instructions claires interdisant la violence sexuelle doivent être publiées par les voies hiérarchiques, et les auteurs doivent être traduits en justice. En définitive, la Russie doit cesser immédiatement son agression militaire soutenue par son complice, le Bélarus, retirer immédiatement et sans condition toutes ses forces de l'ensemble du territoire ukrainien et respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, comme l'a exigé l'Assemblée générale dans sa résolution ES-11/1, adoptée le 2 mars.

Nous nous félicitons de la récente visite en Ukraine de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Pramila Patten, et du cadre de coopération signé avec le Gouvernement ukrainien. Nous attendons avec intérêt sa mise en œuvre, que nous invitons à appuyer. Au terme de sa visite, la Représentante spéciale a estimé que les violences sexuelles commises par les forces armées russes déclenchaient tous les signaux d'alerte.

Nous demandons aux entités compétentes des Nations Unies de continuer à suivre de près la situation en Ukraine et aux frontières du pays, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées au conflit, par l'intermédiaire des mécanismes créés par le Conseil de sécurité. Il est essentiel que l'ONU et les autres acteurs internationaux procèdent au recensement et la vérification des violations.

La situation actuelle constitue un terrain fertile pour les trafiquants d'êtres humains. Nous saluons la création, à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, d'une équipe spéciale chargée de protéger les réfugiés ukrainiens vulnérables des réseaux de traite des êtres humains. Nous devons appréhender la situation avec prudence afin d'éviter que les prédateurs puissent tirer parti du chaos. À cet égard, les entités des Nations Unies jouent un rôle important, mais les acteurs de la société civile aussi.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les déportations illégales de résidents ukrainiens, en particulier les déportations forcées d'enfants non accompagnés vers la Fédération de Russie par les autorités russes

et leurs collaborateurs locaux, ainsi que l'adoption illégale d'enfants ukrainiens. Ces actions constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies et portent atteinte à la sécurité et à la stabilité internationales.

Nous félicitons les Ukrainiennes de leur courage et de leur résilience face à l'agression de la Russie et du rôle qu'elles jouent dans les ripostes humanitaires, politiques et militaires. Il nous faut une action décisive et énergique pour garantir la participation réelle des femmes et des filles, y compris celles des groupes les plus vulnérables, à tous les processus de décision touchant la réponse à la crise et la paix. Les femmes ne doivent pas être considérées comme des victimes mais comme des agentes de changement.

Dans la résolution 2467 (2019), le Conseil a reconnu la nécessité d'une approche axée sur les personnes rescapées pour ce qui est de prévenir et de combattre les violences sexuelles en temps de conflit, notamment l'accès aux soins médicaux et psychosociaux. Il est de la plus haute importance que les personnes ayant subi des violences sexuelles liées au conflit en Ukraine aient la possibilité de signaler les cas d'atteintes dès que possible et de recevoir l'aide appropriée, notamment l'accès à des services complets, et en particulier des services de santé sexuelle et reproductive. Cependant, à l'heure actuelle, elles ne peuvent le faire qu'une fois arrivées dans une zone sûre en dehors des territoires occupés par les forces russes ou du théâtre des hostilités actives.

Les États baltes ont accueilli des dizaines de milliers de réfugiés ukrainiens. Nous veillons à ce que les droits humains des personnes rescapées de violences sexuelles soient au centre de notre intervention. Nous suivons des normes précises pour enregistrer et étayer de manière sûre et efficace leurs expériences, tout en respectant leurs droits à la dignité, à la vie privée et à la santé.

Nous rappelons que le Conseil a clairement réaffirmé son intention de continuer de lutter activement contre l'impunité et d'appliquer le principe de responsabilité pour les violences sexuelles. Les États baltes ont pris plusieurs mesures concrètes pour amener l'agresseur à rendre compte des atrocités commises en Ukraine. Nous nous sommes associés au renvoi de la situation en Ukraine à la Cour pénale internationale afin de permettre au Procureur d'ouvrir des enquêtes sur les allégations de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide perpétrés en Ukraine. Pour faciliter les enquêtes et les procédures de la Cour pénale

internationale, les États baltes ont désigné des experts nationaux et fourni des contributions volontaires. Nos procureurs, aux côtés de ceux de la Slovaquie, de la Pologne, de l'Ukraine et de la Cour pénale internationale, forment l'Équipe d'enquête conjointe.

Pour terminer, nous saluons les efforts déployés par les organes de l'ONU, les organisations non gouvernementales et les membres de la société civile qui travaillent sur le terrain en Ukraine pour fournir des services aux personnes rescapées de violences sexuelles et de traite. La sécurité et l'accès de ces travailleurs sont essentiels pour atténuer l'immense souffrance humaine que provoque la guerre injustifiée de la Russie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

**M<sup>me</sup> Leendertse** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Albanie d'avoir organisé cette importante séance du Conseil de sécurité. Je remercie également les intervenantes de leurs contributions importantes.

L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par le Président du Conseil européen.

L'histoire des guerres et des conflits dans le monde nous a enseigné que la violence sexuelle liée aux conflits a été utilisée comme un moyen tactique ou stratégique d'affaiblir, voire de détruire l'adversaire en prenant pour cible la population civile. De très nombreux rapports révèlent que la guerre d'agression injustifiée et non provoquée que mène actuellement la Fédération de Russie contre son voisin, l'Ukraine, ne fait malheureusement pas exception.

L'Allemagne demande à la Fédération de Russie de mettre un terme à cette guerre illégale, de retirer ses troupes de l'État souverain voisin, l'Ukraine, et de mettre fin à ces agressions dont on nous parle.

Nous avons entendu avec consternation et horreur de nombreux récits de cas brutaux de violences sexuelles liées au conflit en Ukraine, perpétrées principalement contre des femmes et des filles, mais aussi contre des hommes et des garçons. Et nous savons, comme l'a rapporté aujourd'hui la Représentante spéciale du Secrétaire général, que, dans le chaos de la guerre déclenchée par la Fédération de Russie et compte tenu de l'appui limité sur le terrain et du manque presque total d'accès aux services alors que des millions de personnes prennent la fuite, il est fort probable que les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre n'ont, dans une large mesure, pas été recensés.

Dans ce contexte, je voudrais aborder cinq points.

Premièrement, le signalement et le suivi sont essentiels pour que les auteurs répondent de leurs actes. Par conséquent, nous appuyons la demande formulée par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Patten, pour que des experts des violences sexuelles liées aux conflits viennent étoffer le personnel de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et du Bureau de la Procureure générale de l'Ukraine. Avec l'escalade de l'agression de la Russie dans l'est de l'Ukraine, cette mission atteint déjà ses limites.

Deuxièmement, nous saluons le cadre de coopération que la Représentante spéciale Patten et le Gouvernement ukrainien ont signé au cours de sa dernière visite en Ukraine. Il s'agit d'une condition essentielle pour que le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et son équipe de spécialistes puissent commencer à travailler sur place.

Nous considérons qu'il s'agit d'une urgence, étant donné que la situation en Ukraine se détériore dans le cadre de la guerre menée par la Russie. Les niveaux de soins de santé, notamment les services de santé sexuelle et reproductive, les services de santé mentale et les services d'accompagnement psychologique sont insuffisants par rapport à l'ampleur de la crise et du nombre considérable de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Une action rapide et efficace est nécessaire. C'est pourquoi nous continuerons de financer le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général en 2022.

Troisièmement, il est essentiel d'avoir une approche centrée sur les personnes rescapées pour prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et y faire face. Trois ans après l'adoption de la résolution 2467 (2019), qui a été proposée par l'Allemagne, la lenteur avec laquelle elle est appliquée nous préoccupe. La communauté internationale doit renforcer les droits des personnes rescapées, améliorer leur accès à la justice et aux services et mieux faire respecter leurs droits en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive, la réhabilitation, les réparations et la réintégration.

Quatrièmement, les femmes sont souvent celles qui souffrent le plus des conséquences de la guerre. En plus des enfants et des personnes âgées, ce sont surtout les femmes qui fuient l'Ukraine. Ce sont elles les principales cibles des violences sexuelles liées au conflit et de la traite des personnes, alors même qu'elles tentent d'échapper à la violence.

L'Allemagne continuera de lutter contre la traite des personnes, notamment en promouvant la résolution sur ce sujet au Conseil des droits de l'homme. Pour protéger les Ukrainiennes qui viennent en Allemagne, nous avons mis en place plusieurs mécanismes de protection, tels que des sites Web qui fournissent des informations en ukrainien, la fourniture d'informations en temps réel sur les trains que prennent les réfugiés et une présence policière dans les gares.

Cinquièmement, l'Allemagne réaffirme son engagement à lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits dans tous les contextes. Dans le cas de l'Ukraine, cela signifie que, tout en poursuivant nos efforts pour mettre fin à cette guerre illégale et injustifiée, nous travaillerons tout autant pour en atténuer les conséquences immédiates sur le peuple ukrainien.

La sécurité humaine, la réponse à la crise humanitaire et la prise en compte des conséquences profondément sexospécifiques des guerres et des conflits ne sont pas des questions de second ordre, elles sont au centre de nos décisions en matière de politique étrangère. Notre politique étrangère féministe suppose, entre autres, de tenir compte des répercussions des guerres et des conflits sur toutes les couches de la population, notamment sur les personnes particulièrement vulnérables ou marginalisées.

Enfin, je voudrais souligner que nous ne sommes pas uniquement préoccupés par la situation catastrophique de l'Ukraine. Dans le contexte mondial, l'Allemagne gardera en tête de ses priorités les efforts de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, et l'appui à y apporter.

Rien qu'en 2021, l'aide humanitaire allemande a financé à hauteur de plus de 80 millions de dollars des projets intégrant des éléments indispensables pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, faisant de l'Allemagne le plus grand donateur de la conférence d'annonces de contributions d'Oslo.

L'Allemagne reste également le principal bailleur de fonds de l'appel spécial sur la violence sexuelle et fondée sur le genre lancé par le Comité international de la Croix-Rouge. Au début de l'année, l'aide humanitaire allemande a créé un nouveau projet avec ONU-Femmes pour renforcer les mesures relatives à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les plans d'intervention humanitaire. Nous continuerons de mettre l'accent sur cette question très importante.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Szczerski** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Elle nous permet de nous pencher sur un autre aspect alarmant de la guerre en Ukraine qui doit être porté à l'attention de la communauté internationale. Je remercie également les intervenantes de leurs propos fort précieux mais aussi et surtout de leurs activités importantes sur le terrain.

Tous les conflits infligent de terribles souffrances aux civils. L'agression russe contre l'Ukraine ne fait pas exception. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, sont devenus la cible non seulement des roquettes et des bombes russes, mais aussi des auteurs cruels, cyniques et impitoyables de la traite des êtres humains et de la violence fondée sur le genre.

La Pologne, pays voisin et première destination des réfugiés en provenance de l'Ukraine, est particulièrement consciente de ces dures réalités. Outre l'aide humanitaire que nous avons fournie après avoir accueilli sur le sol polonais le plus grand nombre de réfugiés de l'histoire, nous déployons des efforts considérables pour lutter contre les conséquences de la traite des êtres humains et des atteintes sexuelles liées au conflit. Tous nos efforts sont menés dans le respect des réglementations polonaises, européennes et internationales et sans discrimination.

Les garde-frontières et la police polonaise ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour prévenir et atténuer ces conséquences, notamment des formations spécialisées et des programmes de sensibilisation destinés aux agents, ainsi que des campagnes d'information auprès des victimes et des victimes potentielles.

Tout cas de traite des êtres humains ou d'infraction sexuelle peut être signalé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à des agents de police qui parlent ukrainien et russe. Tous ces signalements font l'objet d'une vérification rapide. Des brochures d'information en polonais, en anglais et en ukrainien sont distribuées en grande quantité aux réfugiés, aux gouvernements locaux, aux organisations non gouvernementales et aux médias, et sont largement disponibles sur Internet. En outre, pour prévenir la traite des êtres humains, la police déploie des agents issus des unités de lutte contre la criminalité dans les régions frontalières, aux postes frontière, dans les gares ferroviaires et routières, ainsi que dans les centres d'accueil, afin d'aider les victimes potentielles

et d'identifier les individus ou les groupes qui essaient de les exploiter. Lorsqu'un crime présumé est signalé, la police aide la victime potentielle qui ne parle pas polonais en mettant à sa disposition un interprète et toute autre assistance spécialisée qui pourrait s'avérer nécessaire. De nombreuses organisations non gouvernementales, actives sur le terrain depuis le premier jour, prêtent main-forte aux structures étatiques à cet égard.

En outre, le Gouvernement polonais a adopté d'urgence de nouvelles mesures d'immigration en faveur des Ukrainiens qui fuient la guerre, en promulguant en mars une loi spéciale, applicable à partir du 24 février. Cette loi dispose que les réfugiés ukrainiens peuvent obtenir un numéro d'identification polonais, qui leur permet de travailler légalement en Pologne et d'avoir accès gratuitement au système public de soins de santé, à l'enseignement et aux prestations et aides sociales. Les citoyens ukrainiens ont accès au système de soins de santé polonais sur un pied d'égalité avec les citoyens polonais assurés et bénéficient des mêmes droits, y compris en ce qui concerne les soins de santé psychologique et sexuelle. Qui plus est, tous les centres d'accueil des régions voisines de l'Ukraine disposent de postes de premiers secours et sont rattachés aux hôpitaux et aux services d'urgence de leur région.

Nous saluons l'action menée par le système des Nations Unies pour prévenir et combattre la violence sexuelle liée au conflit, ainsi que le soutien qu'il apporte aux États Membres en vue de renforcer les capacités nationales dans ce domaine. À cet égard, je tiens à mentionner les activités importantes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'UNICEF, qui mettent à disposition des compétences spécialisées et apportent un appui précieux dans les situations d'urgence.

En plus des mesures immédiates, nous devons veiller à ce que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes, aux niveaux national et international. Il s'agit d'un élément fondamental de la prévention et de la justice pour les victimes, et nous devons tenir nos engagements à cet égard. Nous devons agir d'urgence, non seulement dans l'intérêt des victimes, mais aussi pour la crédibilité de l'ensemble du système international que nous, Membres de l'ONU, avons créé.

Pour terminer, je voudrais évoquer le classement des États qui aident le plus l'Ukraine en termes de soutien politique, militaire, financier et autre, qui vient d'être publié par *Forbes Ukraine*, où la Pologne occupe la première place, suivie des États-Unis et de l'Estonie.

Nous apprécions cette marque de reconnaissance, mais nous préférierions que la guerre d'agression menée par la Russie prenne fin et que notre pays figure dans le classement des États qui aident l'Ukraine à se reconstruire et à devenir plus forte et plus résiliente.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Chatrnúch** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Pramila Patten, et les représentantes de la société civile de leurs exposés détaillés et éclairants.

Depuis plus de 100 jours, nous sommes témoins de l'agression injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international. Depuis plus de 100 jours, les citoyens ukrainiens défendent courageusement leur patrie, leur vie et leur droit fondamental de décider librement de leur avenir. Depuis plus de 100 jours, ils défendent les règles qui garantissent la stabilité et la paix sur le continent européen, ces mêmes règles que la Fédération de Russie a décidé de violer sans vergogne.

La communauté internationale s'est déjà engagée à aider l'Ukraine à se reconstruire et à se relever dès que ce cauchemar sera terminé. L'Ukraine va sans aucun doute retrouver sa prospérité, mais la Fédération de Russie aura toujours le sang des victimes de cette guerre insensée sur les mains. Au 3 juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recensé plus de 9 000 victimes civiles. Il est inutile de préciser que ce chiffre est en réalité bien plus élevé.

La situation des groupes vulnérables, notamment les femmes, est particulièrement inquiétante. Tout en ayant pleinement conscience des conséquences de cette guerre infâme sur ces groupes, nous devons malheureusement nous attendre au pire tant que le Président Poutine n'aura pas décidé de mettre un terme à cette guerre odieuse.

Depuis le 24 février, ce sont surtout les femmes qui sont touchées de manière disproportionnée par la guerre. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux

droits de l'homme, d'autres organismes et les médias internationaux ont fait état de l'augmentation des violences sexuelles liées au conflit, notamment les viols, les atteintes sexuelles et la traite des êtres humains. Nous saisissons cette occasion pour condamner une nouvelle fois les actes de violence sexuelle perpétrés par les forces russes, qui comptent parmi les violations les plus ignobles du droit des conflits armés. La Slovaquie continuera de collaborer avec ses partenaires pour amener les auteurs des crimes commis en Ukraine à répondre de leurs actes.

Les effets néfastes du viol, de la traite des êtres humains et d'autres formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la santé physique et mentale des victimes sont également déplorables. Pour les trafiquants, la crise n'est pas une tragédie, mais une occasion d'exploiter des personnes dans le besoin. À cet égard, les femmes et les autres groupes vulnérables qui ont subi des traumatismes et des violences sexuelles doivent avoir accès à des soins médicaux appropriés, y compris un soutien psychologique et des services de santé sexuelle et reproductive de base et les droits y afférents.

Depuis le début de l'agression de la Fédération de Russie, quelque 490 000 réfugiés, principalement des femmes et des enfants, sont entrés en Slovaquie. Mon pays a adopté de nombreuses mesures législatives et administratives pour aider les femmes qui ont besoin d'assistance, et nous continuerons de le faire. Dans le même ordre d'idées, je tiens aussi à féliciter la société civile et le peuple slovaque, qui ont fait montre d'une grande solidarité et apporté l'aide nécessaire aux personnes fuyant l'Ukraine.

Dernier point mais non le moindre, je voudrais réaffirmer qu'aucun doute n'existe quant à l'agresseur responsable de cette situation. La Slovaquie appelle à la cessation immédiate des activités militaires russes en Ukraine et au retrait inconditionnel de toutes les forces russes de l'ensemble du territoire ukrainien.

*La séance est levée à 13 heures.*